



José Adrián Negri

Conclusiones del XXV Congreso Internacional  
del Notariado. "El Notariado: institución mundial"  
Madrid, España

Sección para el estudio de la integración  
Not. José Antonio Márquez González







2007  
SEGUNDO SEMESTRE

Nº 114



## REVISTA INTERNACIONAL DEL NOTARIADO

- **RIN**  
Revista Internacional del Notariado
- **ONPI**  
Institución Editora
- **Sede Permanente**  
Av. Callao 1542 (1024) Buenos Aires. República Argentina
- **Dirección y Redacción**  
Alsina 2280 (1090) - Buenos Aires - República Argentina  
Tel.: 54-11-4952-8848/9056/9057  
Fax: 54-11-4952-7094  
Internet: <http://www.uinl.org>  
<http://www.notariadointernacional-uinl.org>  
E-mail: [onpiuinl@onpi.org.ar](mailto:onpiuinl@onpi.org.ar)
- **Director**  
Not. Enrique H. J. GARBARINO
- **Vice-Directora**  
Not. Marcela A. PESCE
- **Comisión Revista**  
Not. María Victoria GONZALÍA  
Not. Mariano MIRÓ  
Not. Alejandra VIDAL BOLLINI
- **Traductora Francés:** María Inés CASADOUMECQ  
y María del Carmen RAMAYÓN
- **Traductora Inglés:** María Claudia CARBONE y Elizabeth REDDY
- **Diseño y diagramación:** Cecilia Alcoba 4547-2265 / 155828-6566  
*El punto sobre las ies 4126-2950 int. 3029*

Queda hecho el depósito que previene la ley 11.723, Nº de Registro de la Propiedad Intelectual 1432 Expte. 151.770.

La revista respeta las ideas y opiniones de sus colaboradores, pero no se solidariza necesariamente con ellas. Los artículos sin firma se entienden obra de la dirección.

Nº 114  
Año 2007 Segundo Semestre

- **Presidente de honor**  
Juan Bmé. VALLET de GOYTISOLO

#### MIEMBROS EJECUTIVOS

- **Presidente**  
Giancarlo LAURINI (Italia)
- **Vicepresidente para África**  
Abdoulaye HARISSOU (Camerún)
- **Vicepresidente para América del Norte, Central y Caribe**  
Denis MARSOLAIS (Canadá)
- **Vicepresidente para América del Sur**  
Joao FIGUEIREDO (Brasil)
- **Vicepresidente para Asia**  
Sadayuki FUNABASHI (Japón)
- **Vicepresidente para Europa**  
Aart HEERING (Países Bajos)
- **Secretario**  
Mario MICCOLI (Italia)
- **Tesorero**  
Michel MERLOTTI (Suiza)
- **Consejeros**  
Wolfgang BAUMANN (Alemania)  
Eduardo GALLINO (Argentina)  
Klaus WOSCHNAK (Austria)  
Radhys ABREU DE POLANCO (República Dominicana)  
José Luis PERALES SANZ (España)  
Alain LAMBERT (France)  
Jacques CHAPPUIS (Francia)  
Nikolaos STASSINOPOULOS (Grecia)  
Leonardo MATUTE MURILLO (Honduras)  
Gaoussou HAIDARA (Mali)  
Houcine SEFRIOUI (Marruecos)  
Alberto PERERA BECERRA (México)  
Dumitru-Viorel MANESCU (Rumania)  
Justo Germán DENIS (Paraguay)  
Martín FOUKAL (República Checa)
- **Responsable de la Secretaría Administrativa**  
Mario MICCOLI (Italia)
- **Presidente de la Oficina Notarial Permanente de Intercambio Internacional (ONPI)**  
Osvaldo N. SOLARI COSTA (Argentina)

## ONPI: OFICINA NOTARIAL PERMANENTE DE INTERCAMBIO INTERNACIONAL

### MIEMBROS DIRECTIVOS

- **Presidente**  
Osvaldo N. SOLARI COSTA (Argentina)
- **Vicepresidentes**  
Christian HERTEL (Alemania)  
Rafael GÓMEZ-FERRER SAPIÑA (España)  
Hugo PÉREZ MONTERO (Uruguay)
- **Secretario**  
Jorge H. ARMANDO (Argentina)
- **Tesorero**  
Martín GIRALT FONT (Argentina)
- **Miembros**  
Francisco Javier ARCE GARGOLLO (México)  
Susana BONANNO (Argentina)  
Jean-Henry CEANT (Haití)  
Marcela CHOKAKLIAN (Argentina)  
Ismael Eduardo CONTRERAS PRINCIPE (Colombia)  
Águeda CRESPO (Argentina)  
Tania DE MARMOLEJOS (Rep. Dominicana)  
Zulma Aurora DODDA (Argentina)  
Paulo Roberto GAIGER FERREIRA (Brasil)  
Enrique H. J. GARBARINO (Argentina)  
Fernanda Leitao GONÇALVES DIAS (Brasil)  
Marcelo de HOZ (Argentina)  
Verónica A. KIRSCHMANN (Argentina)  
Berthe LOEMBE (Congo)  
Bernardo PÉREZ FERNÁNDEZ DEL CASTILLO (México)  
Jorge D. POLYCRONIS (Grecia)  
Tania RIDI (Argentina)  
Gonzalo TROBO (Uruguay)
- **Colaboradores**  
María del Carmen ALONSO  
Cecilia ARIAS  
Rosa Marta AXELRUD de LENDNER  
Marcelo BENSEÑOR  
Luciana BOTTE  
Eduardo CLARIA  
Mariana DI PROSPERO  
Ana Lía DIAZ PRANDI  
M. Victoria GONZALIA  
Flora KATZ  
Romina LAGADARI  
Aida LUCHETTI  
M. Evelina MASSA  
Bernardo MIHURA de ESTRADA  
Mariano MIRO  
Mónica NECHEVENKO  
Marcela PESCE  
María Teresa TURATTI  
Natalia RIVARA  
Angélica VITALE
- **Directoras Página Web**  
Susana BONANNO  
Águeda CRESPO
- **Director de la Revista Internacional del Notariado (RIN)**  
Enrique H. J. GARBARINO
- **Directora del Boletín Electrónico de Adherentes Individuales**  
Rosa Marta AXELRUD de LENDNER
- **Consultoría Jurídica**  
Eduardo CLARIA  
María Evelina MASSA

## LISTA DE NOTARIADOS MIEMBROS DE LA UINL

- ALBANIA**  
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT D'ALBANIE  
Rr. Kont Urani  
TIRANA, ALBANIE  
Tel: +355-42-44555 / e-mail: ffacej@icc-al.org
- ALGERIA**  
CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES  
8 rue Sergent Addoun  
ALGER, ALGÉRIE  
Tel: +213-21635345 ou 48  
Fax: +213-00.213.21639099 ou 21635346  
e-mail: president@c-notaires.dz / http://www.c-notaires.dz
- ALEMANIA**  
BUNDESNOTARKAMMER  
Mohrenstrasse 34  
D-10117 BERLIN, ALLEMAGNE  
Tel: +49-30-3838660 / Fax: +49-30-3838666  
e-mail: BNotK@BNotK.de / http://www.bnotk.de
- ANDORRA**  
CAMBRA DE NOTARIS DEL PRINCIPAT D'ANDORRA  
C/ Prat de la Creu n° 36, 2n pis.  
AD500 ANDORRA LA VELLA., (Principat d'Andorra)  
Tel: +376-801000 / Fax: +376-868284  
e-mail: notariabartumeu@andorra.ad
- ARGENTINA**  
CONSEJO FEDERAL DEL NOTARIADO ARGENTINO  
Avda Callao 1542  
1024 Buenos Aires, REPUBLICA ARGENTINA  
Tel: +54-11-48029201 / +54-11-48010081 int. 396/7/8  
Fax: +54-11-48010081 int. 398 / +54-11-48029201  
e-mail: consfed@ingesis.com.ar / http://www.cfna.org.ar
- ARMENIA**  
CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES D'ARMENIE  
1 rue Bagramian, Impasse, batiment 14A  
EREVAN, ARMENIE  
Fax: +374 10 74 97 11 / e-mail: viken@xter.net
- AUSTRIA**  
ÖSTERREICHISCHE NOTARIATSKAMMER  
Landesgerichtsstrasse, 20  
A-1010 WIEN  
Tel: +43-1-4024509 / Fax: +43-1-4063475  
e-mail: kammer@notar.or.at / http://www.notar.at
- BELGICA**  
CONSEIL INTERNATIONAL DU NOTARIAT BELGE  
Rue de la Montagne, 30-34  
B-1000 BRUXELLES, BELGIQUE  
Tel: +32-2-5050896(11) / Fax: +32-2-5050893  
e-mail: CINB-IRBN@fednot.be  
http://www.notaire.be / http://www.notaris.be
- BENIN**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU BENIN  
Carré 621 Gbégamey  
08 BP 0376 Tri Postal  
Cotonou, Bénin  
Tel.: +229 21 30 77 88/30 68 89 / Fax: +229 21 30 77 88  
e-mail: officenotarialijgbedo@yahoo.fr
- BOLIVIA**  
COLEGIO NACIONAL DE NOTARIOS DE BOLIVIA  
Calle Colón No. 330  
Ed. Colón Piso 4°. Of. 401-402  
LA PAZ, BOLIVIA  
Tel: +591-2-2201197 -2201125 / Fax: +591-2-2201197  
e-mail: ugr@entelnet.bo / colnotbol@latinmail.com
- BRASIL**  
COLEGIO NOTARIAL DO BRASIL-CONSELHO FEDERAL  
Rua Julio de Castilhos 419  
93510-130 Cx-.Postal 390  
Novo Hamburgo, BRASIL  
Tel: +55-51-5941922 / Fax: +55-51-5937171  
e-mail: fischer@tabelionatofischer.not.br  
http://www.notariado.org.br
- BULGARIA**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DE BULGARIE  
7 rue Pirotska  
BG-1301 SOFIA, BULGARIE  
Tel: +359-2-980-99-32 / Fax: +359-2-986-77-35  
e-mail: chamber@notary-chamber.org / http://www.notary-chamber.org
- BURKINA FASO**  
ORDRE DES NOTAIRES DU BURKINA FASO  
01 B.P. 6168  
OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO  
Tel: +226-50316264 / Fax: +226-50316499  
e-mail: balama.notaire@iptinfor.bf
- CAMERUN**  
CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CAMEROUN  
BP 7233  
YAOUNDE, CAMEROUN  
Tel: +237-3431638 / Fax: +237-3422758  
e-mail: etude.collins@creolink.net / tibagna@yahoo.com
- CANADA**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUEBEC  
Tour de la Bourse, 800 Place-Victoria  
Bureau 700  
Case postale 162  
MONTREAL (Québec), H4Z 1L8 Canada  
Tel: +1-514-879-1793 / Fax: +1-514-879-1923  
e-mail: denis.marsolais@cdnq.org / http://www.cdnq.org
- CENTROAFRICA**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DE CENTRAFRIQUE  
Centre Ville - Immeuble Tropicana  
B.P. 1720  
BANGUI, République Centrafricaine  
Tel: +236-613502 / Fax: +236-611990
- CHILE**  
ASOCIACION DE NOTARIOS,  
CONSERVADORES Y ARCHIVEROS  
JUDICIALES DE CHILE  
Calle Avda. Pdte. Bulnes, n°79, Oficina 50  
Casilla 14270 - Correo 21  
SANTIAGO DE CHILE, CHILE  
Tel: +56-2-6713557 / Fax: +56-2-6962508  
e-mail: asdeno@infovia.cl / http://www.notariosyconservadores.cl
- CHINA**  
CHINA NOTARIES' ASSOCIATION  
16th Floor, Tower B, Building 17,  
Area 1 Fangchengyuan, Fangzhuan  
Fengtai District, BEIJING, 100078, CHINA  
Tel: +86-10-58 07 56 66-8027 / Fax: +86-10-58 07 51 08  
e-mail: chinanotary@yahoo.com.cn / http://www.chinanotary.org
- COLOMBIA**  
UNION NACIONAL DEL NOTARIADO COLOMBIANO (U.N.C.)  
Carrera 9 N° 97-20  
SANTA FE DE BOGOTA D.C., COLOMBIA  
Tel: +57-1-2577427/2577433 / Fax: +57-1-2560407  
e-mail: unionnotarcol@yahoo.com
- CONGO**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU CONGO  
Tour Mayombe - 2ème étage, Entrée A  
Av. Général Charles de Gaulle. B.P. 1759  
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO  
Tel: +242-941331/6618858/5350213 / Fax: +242-941876 / 942972  
e-mail: agomes7372@aol.com
- COSTA RICA**  
COLEGIO DE ABOGADOS DE COSTA RICA  
Apartado Postal 3161  
1000 SAN JOSÉ, COSTA RICA  
Tel: +506-2531947 / Fax: +506-2240314  
e-mail: icoden@abogados.or.cr / http://www.abogados.or.cr/icoden
- COSTA DE MARFIL**  
LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA COTE D'IVOIRE  
B.P. 1409  
ABIDJAN 01, COTE D'IVOIRE  
Tel: +225-20327601 / Fax: +225-20321147

**CROACIA**

CHAMBRE DES NOTAIRES DE CROATIE  
Rackoga 10  
HR-10000 Zagreb, CROATIE  
Tel: +385-1-4556566 / Fax: +385-1-4551544  
e-mail: hjbk@globalnet.hr  
<http://www.hjk.hr> / <http://www.hjk.hr/indexe> (anglais)

**CUBA**

SOCIEDAD DEL NOTARIADO CUBANO  
(Unión Nacional de Juristas de Cuba)  
Calle 21 n° 552 esq. a D Vedado, Plaza de la Revolución  
Ciudad de LA HABANA, C.P. 10400, CUBA  
Tel: +537-8329680//8327562//8326209 / Fax: +537-8302954  
e-mail: unjc@unjic.co.cu/olgariel@minjus.cu / olgalidia@minjus.cu  
<http://www.uniondejuristasdecuba.cu>

**EL SALVADOR**

COLEGIO DE NOTARIOS DE EL SALVADOR  
Condominio Plaza Real - Apartamento n. 28-A  
21ª Av. Norte y Calle Arce  
SAN SALVADOR, EL SALVADOR C.A.  
Tel: +503-2228990 / Fax: +503-2210915  
e-mail: gprieto61@hotmail.com

**ECUADOR**

FEDERACION ECUATORIANA DE NOTARIOS  
Ramón Roca E8-18 y Av. 6 de Diciembre Of. 2-C  
Edificio Ponce García  
Quito, ECUADOR  
Tel: +593-2-2501102/2529436 / Fax: +593-2-2501103  
e-mail: notaria1@uio.satnet.net

**ESLOVAQUIA**

NOTARSKA KOMORA SLOVENSKEJ REPUBLIKY  
(Chambre des Notaires de la République Slovaque)  
Záhradnícka ul. 66  
SK-82108 Bratislava, SLOVAQUIE  
Tel: +421-2-55574519 / Fax: +421-2-55574589  
e-mail: notarska.komora@notar.sk / <http://www.notar.sk>

**ESLOVENIA**

NOTARSKA ZBORNICA SLOVENIJE  
(Chambre des Notaires de Slovénie)  
Tavcarjeva 2  
SI-1000 Ljubljana, SLOVENIE  
Tel: +386-1-4392570 / Fax: +386-1-4340247  
e-mail: info.nzs@siol.net / <http://www.notar-z.si>

**ESPAÑA**

CONSEJO GENERAL DEL NOTARIADO  
Paseo del General Martínez Campos n°46, 6ª Planta  
E-28010 MADRID, ESPAÑA  
Tel: +34-91-3087232 / Fax: +34-91-3087053  
e-mail: info@notariado.org / internacional@notariado.org  
<http://www.notariado.org> / <http://www.notariado-cg.es>

**ESTONIA**

EESTI VABARIIGI NOTARITE KODA  
Chamber of Notaries of the Republic of Estonia  
Address: Viru tn 4,  
EE - 10140 TALLINN  
Tel: +372-6-313122 / Fax: +372-6-314685  
e-mail: koda@notar.ee / notkoda@uninet.ee / <http://www.notar.ee>

**FRANCIA**

CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT FRANÇAIS  
31, Rue du Général Foy  
F-75383 PARIS CEDEX 08, FRANCE  
Tel: +33-1-44903000 / Fax: +33-1-44903030/44903120  
e-mail: international.csn@notaires.fr / <http://www.notaires.fr>

**GABON**

CHAMBRE DES NOTAIRES DU GABON  
B.P.1967  
PORT-GENTIL, GABON  
Tel: +241-550746 / Fax: +241-555752  
e-mail: ndelia-celestin@inet.ga

**GRECIA**

CONSEIL NATIONAL DU NOTARIAT HELLENIQUE  
4, Rue G. Gennadiou  
GR-10678 ATHENES, GRECE  
Tel: +30-210-3307450/60/70/80 (Départ. Intern.: +30-210-3307456)  
Fax: +30-210-3848335 / e-mail: notaries@notariat.gr

**GUATEMALA**

COLEGIO DE ABOGADOS Y NOTARIOS DE GUATEMALA  
Edificio Colegios Profesionales  
O Calle 15-46 Zona 15  
01015 GUATEMALA, GUATEMALA C.A.  
Tel: +502-2-3693695/709/712 / Fax: +502-2-3693714  
e-mail: colegio@colegioabogadosynotarios.org.gt  
<http://www.colegioabogadosynotarios.org.gt>

**GUINEA**

CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE  
B.P. 3114  
CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE  
Tel: +224-210697-401407 / e-mail: meadialogn@yahoo.fr

**HAITI**

ASSOCIATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE  
DE NOTAIRES DE PORT-AU-PRINCE  
230, Avenue John Brown  
PORT-AU-PRINCE, HAITI  
Tel: +509-2459697/2459698 / Fax: +509-2459798  
e-mail: jh\_ceant@yahoo.com

**HONDURAS**

COLEGIO DE ABOGADOS DE HONDURAS  
Apartado Postal 957  
Colonia 15 de Septiembre - Comayagua  
TEGUCIGALPA D.C., HONDURAS C.A.  
Tel: +504-2-331317/331533 / Fax: +504-2-338030  
e-mail: colegiodeabogados@cablecolor.hn  
<http://www.colegiodeabogadosdehonduras.org>

**HUNGRIA**

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DE HONGRIE  
Pasaréti str. 16  
H-1026 BUDAPEST, HONGRIE  
Tel: +36-1-4894880 / Fax: +36-1-3567052  
e-mail: mokk@hu.inter.net / <http://www.kozjegyzo.hu>

**INDONESIA**

IKATAN NOTARIS INDONESIA (INDONESIAN NOTARY ASSOCIATION)  
Jalan Hasyim Ashari  
Roxy Mas Blok El-32  
Jakarta Pusat 10150, INDONESIA  
Tel: +62-21-63861919/63851329 / Fax: +62-21-63861233  
e-mail: pp-ini@rad.net.id

**ITALIA**

CONSIGLIO NAZIONALE DEL NOTARIATO  
Via Flaminia, 160  
I-00196 ROMA, ITALIA  
Tel: +39-06-362091 / Fax: +39-06-32650079  
e-mail: cnn.segintern@notariato.it / <http://www.notariato.it>

**JAPON**

NIPPON KOSHONIN RENGOKAI  
(Japan National Notaries Association)  
Daigo Kasumigaseki Bld.,  
1-4-2, Kasumigaseki 1-chome,  
Chiyoda-ku, TOKYO, Japan 100-0013  
Tel: +81-3-3502-8050 / Fax: +81-3-3508-4071  
e-mail: honbu@koshonin.gr.jp / <http://www.koshonin.gr.jp>

**LETONIA**

Latvijas Zverinatu Notaru Padome  
(Chambre des Notaires Assermentés de Lettonie)  
Krisjana Valdemara iela 20 - 8  
LV-1010 RIGA, LETTONIE  
Tel: +371-7240073 ou 4 / Fax: +371-7286326  
e-mail: notary@notary.lv / <http://www.notary.lv>

**LITUANIA**

LIETUVOS NOTARU RUMAI  
(Chambre des Notaires de Lituanie)  
Jasinskio g. 16  
LT- 01112 VILNIUS, LITUANIE  
Tel: +370-5-2614757/2461345 / Fax: +370-5-2614660  
e-mail: rumai@notarai.lt / laima@notarurumai.lt / <http://www.notarai.lt>

**LONDRES**

SOCIETY OF SCRIVENER NOTARIES  
10 Philpot Lane  
LONDON EC 3M 8BR, ENGLAND  
Tel: +44-20-76239477 / Fax: +44-20-76235428  
e-mail: kennair@johnvenn.co.uk / <http://www.scrivener-notaries.org.uk>

- **LOUISIANA**  
THE AMERICAN CIVIL LAW NOTARIAT (ACLN)  
212 Veterans Boulevard  
Metairie  
LOUISIANA 70005, U.S.A.  
Tel: +1-504-8379040 / Fax: +1-504-8346452  
e-mail: sbroussard@newmanmathis.com / pbello@usa.com
- **LUXEMBOURG**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
50, Route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG  
Tel: +352-447021 / Fax: +352-455140  
e-mail: chambre.des.notaires@online.lu / http://www.notariat.lu
- **MALI**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU MALI  
BP E 2575  
Bamako, MALI  
Tel: +223-2-230328 / Fax: +223-2-233860  
e-mail: maitrediallo@cefib.com
- **MARRUECOS**  
CHAMBRE NATIONALE DU NOTARIAT MODERNE AU MAROC  
41, Rue Jilali El Ouraibi (Ex Rue Foucauld)  
Angle Boulevard Mohammed V  
CASABLANCA, MAROC  
Tel: +212-222-209837/209849 / Fax: +212-222-209858  
e-mail: notairesmaroc@yahoo.fr / notairesmaroc@wanadoo.net.ma
- **MEXICO**  
ASOCIACION NACIONAL DEL NOTARIADO MEXICANO  
Av. Paseo de la Reforma No. 454  
Col. Juárez, Delegación Cuauhtémoc  
CP 06600 MEXICO D.F., MEXICO  
Tel: +52-55- 55146058, 55256452, 55255167, 55256415, 55256254, 55255987 / Fax: idem  
e-mail: notariadomexicano@notariadomexicano.org.mx  
http://www.notariadomexicano.org.mx
- **MOLDAVIA**  
UNION DES NOTAIRES DE LA REPUBLIQUE DE MOLDAVIE  
Uniunea Notarilor din Republica Moldova  
Constantin Stere N. 8  
CHISINAU, MOLDAVIE  
Tel: +373-22-232572 +373-69-132675 / Fax: +373-22-23 25 74  
e-mail: unrm@moldova.md
- **MONACO**  
Notariat de la Principauté de Monaco  
2, Rue Colonel Bellando de Castro  
MONTECARLO, PRINCIPAUTE DE MONACO  
Tel: +377-93-3041-50 / Fax: +377-93-3005-22
- **NICARAGUA**  
BARRA DE ABOGADOS DE NICARAGUA  
Restaurante Terraza  
10 Paradas Abajo - Frente a la O.E.A.  
Apartado Postal 3506  
MANAGUA, NICARAGUA  
Tel: +505-2-22834/76406
- **NIGERIA**  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU NIGER  
Boîte Postale n°10616  
NIAMEY, NIGER  
Tel: +227-740898/735027 / Fax: +227-734223  
e-mail: virgin@intnet.ne
- **PANAMA**  
Colegio de Notarios Públicos de Panamá  
P.O. Box 832-0149 WTC  
PANAMA, REPUBLICA DE PANAMA  
e-mail: notariose@cwpanama.net
- **PARAGUAY**  
COLEGIO DE ESCRIBANOS DEL PARAGUAY  
Juan E.O'Leary n°1066  
ASUNCIÓN, PARAGUAY  
Tel: +595-21-491273 / Fax: +595-21-491273  
e-mail: secretaria@cep.org.py / cep@cep.org.py  
http://www.cep.org.py
- **PAISES BAJOS**  
KONINKLIJKE NOTARIELE BEROEPSORGANISATIE  
B.P.16020  
NL-2511 BA DEN HAAG, NETHERLANDS  
Tel: +31-70-3307111 / Fax: +31-70-3602861  
e-mail: m.dop@knbn.nl / http://www.notaris.nl
- **PERU**  
JUNTA DE DECANOS DE LOS COLEGIOS DE NOTARIOS DEL PERU  
Av. Paseo de la República N° 3565  
Octavo Piso, San Isidro - LIMA 27, PERU  
Tel: +51-1-4228160 / Fax: +51-1-4228004  
e-mail: jdcnperu@terra.com.pe / http://www.notarios.org.pe
- **POLONIA**  
Krajowa Rada Notarialna  
(Conseil National des Notaires de Pologne)  
ul.Dzika 19/23  
PL-00172 WARSZAWA, POLOGNE  
Tel: +48-22 6357840 / Fax: +48-22 6357910  
e-mail: biuro@krmn.org.pl / dzial.zagr@krmn.org.pl  
http://www.krmn.org.pl
- **PUERTO RICO**  
ASOCIACION DE NOTARIOS DE PUERTO RICO  
P.O.Box 363613  
SAN JUAN, PUERTO RICO 00936-3613  
Tel: +1-787-758-2773 / Fax: +1-787-759-6703  
e-mail: notariosdepr@onelinkpr.net  
http://www.notariosdepr.com / http://www.anotapr.org
- **PORTUGAL**  
ASSOCIAÇÃO PORTUGUESA DE NOTARIOS  
Rua dos Sapateiros 115, 3 Dt.  
P-1100-577 LISBOA, Portugal  
Tel: +351-21-3259399 / Fax: +351-21-3463876  
e-mail: ordemnotarios@netcabo.pt / notario.baratalopes@mail.telepac.pt  
http://www.notariosportugal.org
- **REPUBLICA DE CHAD**  
ORDRE DES NOTAIRES DU TCHAD  
178, Avenue Charles de Gaulle B.P. 5017 NDJAMENA, TCHAD  
Tel: +235-524611 / Fax: +235-524610  
e-mail: etude.madet@intnet.td
- **REPUBLICA CHECA**  
NOTARSKA KOMORA České Republiky  
(Chambre de Notaires de la République Tchèque)  
Jecná 11 CZ-120 00 PRAHA 2, République Tchèque  
Tel: +420-2-24921258/24921126 / Fax: +420-2-24919192/24919266  
e-mail: nkcr@nkcr.cz / http://www.nkcr.cz
- **REPUBLICA DOMINICANA**  
COLEGIO DOMINICANO DE NOTARIOS  
Calle Arzobispo Portes, esq.Las Carreras (Altos)  
2do Piso, Edificio Centro Masónico  
SANTO DOMINGO D.N., REPUBLICA DOMINICANA  
Tel: +1-809-687-2883 / Fax: +1-809-689-0849  
e-mail: colegdenotarios@codetel.net.do
- **REPUBLICA DE MACEDONIA**  
Notarska Komora na Republika Makedonija  
(Chambre des Notaires de la République de Macédoine)  
28/V Rue Dame Gruev  
MK-1000 SKOPJE, MACEDOINE Rép.  
Tel: +389-2-3115-816 / Fax: +389-2-3239150  
e-mail: notkom@mol.com.mk
- **REPUBLICA DE MALTA**  
KUNSILL NOTARILI ta' MALTA  
215/3 b Triq il-Fran  
M-Valletta VLT 11, MALTA  
Tel: +356-21-245828/462930/246162 / Fax: +356-21-230522  
e-mail: jva@onvol.net / vjbrub@malta.net / sammar@orbit.net.mt
- **REPUBLICA DE SAN MARINO**  
ORDINE DEGLI AVVOCATI E NOTAI  
Via Gino Giacomini, 154  
47890 - San Marino Città, REPUBBLICA DI SAN MARINO  
Tel: +39-0549-991333 / Fax: +39-0549-991333  
e-mail: ordinedegliavvocati@omniway.sm  
http://www.tradecenter.sm/avvocati-notai

## ■ RUMANIA

UNION NATIONALE DES NOTAIRES PUBLICS DE ROUMANIE  
Str. General Berthelot nr. 41  
Sector 1  
RO-707471 Bucarest, ROUMANIE  
Tel: +40-21-3139920/23/25/26/37/40 / Fax: +40-21-3139910  
e-mail: presedinte@uniuneanotarilor.ro / internationale@uniuneanotarilor.ro  
http://www.uniuneanotarilor.ro

## ■ RUSIA

CHAMBRE NOTARIALE FEDERALE DE RUSSIE  
Bobrov per., 6, bâtiment 3  
RU-101000 MOSCOW, RUSSIE  
Tel: +70-95-9238676/9235970 / Fax: +70-95-9285193  
e-mail: fnprus@notary.ru / http://www.notariat.ru

## ■ SENEGAL

CHAMBRE DES NOTAIRES DU SENEGAL  
83, boulevard de la République - Immeuble "Horizon"  
B.P. 11045 DAKAR, SENEGAL  
Tel: +221-8494040 / Fax: +221-8223233  
e-mail: cdns@sentoo.sn/amnnot@sentoo.sn  
moustapha.ndiaye@notaires.sn

## ■ SUIZA

FEDERATION SUISSE DES NOTAIRES  
Gerechtigkeitgasse 50/52  
CH-3000 BERN 8, SUISSE  
Tel: +41-31-3105811 / Fax: +41-31-3105850  
e-mail: phbosset.notaire@bluewin.ch / fsn@schweizernotare.ch  
http://www.notaressuisses.ch

## ■ TOGO

CHAMBRE DES NOTAIRES DU TOGO  
748, Bd. Jean Paul II  
B.P. 30219 LOME, TOGO  
Tel: +228-2261052 / Fax: +228-2261695  
e-mail: tchassonanot@defitogo.tg

## ■ TURQUIA

TÜRKİYE NOTERLER BİRLİĞİ  
(Union des Notaires Turcs)  
Mithatpasa Cad. No: 12  
TR-06410 Yenisehir, ANKARA, TURQUIE  
Tel: +90-312-4340160-66 / Fax: +90-312-4342099  
e-mail: tnb@mail.noterlerbirligi.org.tr / aylin@noterlerbirligi.org.tr  
http://www.noterlerbirligi.org.tr

## ■ URUGUAY

ASOCIACION DE ESCRIBANOS DEL URUGUAY  
Avenida 18 de Julio 1730, pisos 11 y 12  
Edificio del Notariado  
MONTEVIDEO, URUGUAY  
Tel: +598-2-4094317/4006400 / Fax: +598-2-4010637  
e-mail: secretaria@aeu.org.uy / http://www.aeu.org.uy

## ■ VATICANO

Ufficio LEGALE del Governatorato  
V-00120 CITTA DEL VATICANO, VATICANO  
Capo dell'Ufficio Legale del Governatorato  
Tel: +39-06-69885592 / Fax: +39-06-69885299

## ■ VENEZUELA

ASOCIACION VENEZOLANA DE NOTARIOS PUBLICOS  
Avenida Urdaneta, Esq. Plaza España a Animas  
Centro Financiero Latino, Piso 13, Ofic. AC 13-1  
CARACAS, VENEZUELA  
Tel: +58-4714647/5457760 / Fax: +58-212-5458556  
e-mail: asovenot@cantv.net

|                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ÉDITORIAL                                                                                                                                                                                                                            | 73 |
| JOSÉ ADRIÁN NEGRI                                                                                                                                                                                                                    | 75 |
| <b>CHAPITRE 1: INFORMATION INSTITUTIONNELLE</b>                                                                                                                                                                                      |    |
| ■ 1.1 XIX CONGRÈS DES NOTAIRES DE L'AFRIQUE, EN ALGÉRIE, DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2007                                                                                                                                                   | 77 |
| ■ 1.2 ASSEMBLÉE DU NOTARIAT DE PANAMA, LE 12 ET LE 13 JANVIER 2008                                                                                                                                                                   | 77 |
| ■ 1.3 SEMINAIRE DE MISE À JOUR FISCALE, À TOLUCA, AU MEXIQUE. LES 25-26 JANVIER 2008                                                                                                                                                 | 77 |
| ■ 1.4 TROISIÈME RENCONTRE DES NOTARIATS DES PAYS DU MAGHREB, À TUNIS, EN TUNISIE, LES 25-26 JANVIER 2008                                                                                                                             | 78 |
| ■ 1.5 "JURISTENBALL - GRAND BAL VIENNOIS DES JURISTES ", À VIENNE, EN AUTRICHE, LE 2 FÉVRIER 2008                                                                                                                                    | 78 |
| ■ 1.6 STAGE "ACTE NOTARIÉ ET ENREGISTREMENT", À ANTIGUA, AU GUATEMALA, DU 18 AU 22 FÉVRIER 2008                                                                                                                                      | 78 |
| ■ 1.7 CONSEIL DE DIRECTION DE L'UINL, À BUENOS AIRES, EN ARGENTINE, LE 7 MARS 2008                                                                                                                                                   | 79 |
| ■ 1.8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE (CNUe),<br>À BRUXELLES, EN BELGIQUE, LE 7 MARS 2008                                                                                                          | 79 |
| ■ 1.9 PREMIER COURS INTERNATIONAL DE DROIT IMMOBILIER APPROFONDI, À L'UNA,<br>À LA PLATA (BUENOS AIRES), EN ARGENTINE, DU 31 MARS 2008 AU 4 AVRIL 2008                                                                               | 79 |
| ■ 1.10 RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AFRICAINES (CAAf), COTONOU, BENIN, LE 2 AVRIL 2008                                                                                                                             | 83 |
| ■ 1.11 4 <sup>ème</sup> COURS INTERNATIONAL DE DROIT NOTARIAL APPROFONDI, À L'UNA,<br>À LAPLATA (BS.AS) ARGENTINE, DU 7 AU 11 AVRIL 2008                                                                                             | 83 |
| ■ 1.12 PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES (CAA),<br>BUENOS AIRES, ARGENTINE, LES 11 ET 12 AVRIL 2008                                                                                                         | 87 |
| ■ 1.13 XVIII <sup>ème</sup> JOURNÉE NOTARIALE ARGENTINE, ROSARIO (Santa Fe), ARGENTINE, LES 24, 25 ET 26 AVRIL 2008                                                                                                                  | 87 |
| ■ 1.14 XX <sup>ème</sup> JOURNÉES EUROPÉENNES DES NOTAIRES, À SALZBOURG, EN AUTRICHE, LES 24 ET 25 AVRIL 2008                                                                                                                        | 87 |
| ■ 1.15 PREMIÈRE RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION D'AFFAIRES EUROPÉENNES (CAE),<br>À SALZBOURG, EN AUTRICHE, LE 26 AVRIL 2008                                                                                                        | 88 |
| ■ 1.16 CIV JOURNÉE NATIONALE DU NOTARIAT MEXICAIN, SAN LUIS POTOSÍ, MEXIQUE, DU 1 AU 3 MAI 2008                                                                                                                                      | 88 |
| ■ 1.17 104 <sup>º</sup> CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE, DU 3 AU 7 MAI 2008, À NICE, EN FRANCE                                                                                                                                        | 89 |
| ■ 1.18 4 <sup>ème</sup> FORUM INTERNATIONAL SUR LA NOTARISATION ET L'APOSTILLE ELECTRONIQUE<br>ET LES PREUVES NUMÉRIQUES, SOUS LES AUSPICES DE LA NATIONAL NOTARY ASSOCIATION,<br>NEW ORLEANS, LOUISIANA, EEUU, DU 27 AU 30 MAI 2008 | 90 |

|                                                                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ■ 1.19 TROISIÈME RENCONTRE NOTARIALE INTERNATIONALE, À LA HAVANE, A CUBA, DU 29 AU 31 MAI 2008                                                   | 90 |
| ■ 1.20 TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL DE NOTAIRES RUSSES,<br>À SAN PETERSBOURG, en RUSSIE, DU 29 AU 31 MAI ET LE PREMIER JUIN 2008                   | 92 |
| ■ 1.21 RÉUNIONS DE L'UINL, BUCAREST, EN ROUMANIE, DU 11 AU 14 JUIN 2008                                                                          | 92 |
| ■ 1.22 ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPEENNE (CNUE),<br>À LISBONNE, AU PORTUGAL, LE 20 ET LE 21 JUIN 2008            | 92 |
| ■ 1.23 XIII <sup>ème</sup> JOURNÉE NOTARIALE IBERO-AMÉRICAINNE, À ASUNCIÓN, AU PARAGUAY, DU 26 AU 28 JUIN 2008                                   | 92 |
| ■ 1.24 2 <sup>ème</sup> RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES (CAA),<br>LES 22 ET 23 AOÛT 2008, VILLE DE MEXICO, AU MEXIQUE | 94 |
| ■ 1.25 LE 2EME CONGRES DES NOTAIRES DE L'UNION EUROPEENNE (CNUE),<br>À VARSOVIE, EN POLOGNE, DU 10 AU 12 SEPTEMBRE 2008                          | 94 |

## CHAPITRE 2: ACTUALITÉ

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| ■ 2.1 ESPAGNE: PAIT                   | 95 |
| ■ 2.2 OIM: ORIGINE ET TÂCHE           | 95 |
| ■ 2.3 HCCH: INDE, NOUVEAU MEMBRE      | 96 |
| ■ 2.4 UNION EUROPÉENNE: ZONE SCHENGEN | 96 |

### BRÈVES NOUVELLES

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ■ CHILI: RÉUNION AVEC DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES NOTAIRES DE CHINE.                          | 98 |
| ■ BRÉSIL: LOI 11.441/2007                                                                          |    |
| ■ REPUBLIQUE TCHÈQUE: ETUDE D'UN REGISTRE DE DONNEUR D'ORGANES.                                    |    |
| ■ ÉQUATORIAL GUINÉE: PRÉSENTATION AU NOTARIAT INTERNATIONAL.                                       |    |
| ■ UNESCO: SEMAINE MONDIALE D'ACTION 2008 "UNE EDUCATION DE QUALITÉ POUR METTRE FIN À L'EXCLUSION". |    |
| ■ FRANCE: CAMPAGNE RELATIVE À L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE DES NOTAIRES.                                 |    |

## CHAPITRE 3: CONFÉRENCES ET DISCOURS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ■ 3.1 DISCOURS INAUGURAL DU 25 <sup>o</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT RÉALISÉ À MADRID,<br>EN ESPAGNE, DU 3 AU 6 OCTOBRE 2007, AU PALACIO MUNICIPAL DE CONGRESOS, PAR SA HAUTESSE RÉELLE LE PRINCE<br>D'ESPAGNE, M FELIPE DE BOURBON: "L'indépendance et l'impartialité définissent le notaire et expliquent son prestige si reconnu". | 101 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

- 3.2 DISCOURS DU PRÉSIDENT ÉLU, M. LE NOTAIRE EDUARDO GALLINO, 103  
XXV<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT LATIN, MADRID , ESPAGNE. 05 OCTOBRE 2007
- 3.3 DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT, MAÎTRE EDUARDO GALLINO, 107  
EN SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION TENUE À BUENOS AIRES,  
EN ARGENTINE, LE 6 MARS 2008

## CHAPITRE 4: QUESTIONS JURIDICO - NOTARIALES

- 4.1 CONCLUSIONS DU XXV<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT: "*Le Notariat: institution mondiale*" 111  
MADRID, ESPAGNE, DU 3 AU 6 OCTOBRE 2007 - PALACIO MUNICIPAL DE CONGRESOS À MADRID
- 4.2 SECTION POUR L'ÉTUDE DE L'INTÉGRATION (RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, 2008) 115  
PAR LE NOTAIRE JOSÉ ANTONIO MÁRQUEZ GONZÁLEZ, PRÉSIDENT, COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES

## CHAPITRE 5: PUBLICATIONS, OUVRAGES ET REVUES

- 5.1 ESCRITURA PÚBLICA 125
- 5.2 MONOGRÁFICO N° 5 (Supplément au N° 48) 126  
Novembre 2007: 25<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL.  
LE NOTARIAT: INSTITUTION MONDIALE  
Édité par le Conseil Général du Notariat





# EDITORIAL



J'ai eu le grand honneur d'avoir assisté au XXVe Congrès International du Notariat, tenu à la ville de Madrid du 3 au 6 octobre, réunissant plus de 2000 notaires en provenance de 76 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

L'acte inaugural a compté avec la présence des Princes des Asturies, la Présidente de la Communauté de Madrid, Mme Esperanza Aguirre, le Ministre de la Justice M. Mariano Fernández Bermejo, le Président de l'Union Internationale du Notariat (UINL) M. Giancarlo Laurini, le Président du Conseil Général du Notariat M. José Marqueño, le Président de l'Audience Nationale, M. Carlos Divar, et le Président du Comité d'organisation, M. José Manuel García Collantes.

Son Altesse Royale, le Prince des Asturies, a remarqué dans son discours la traditionnelle et croissante importance du notariat, son incontestable contribution à la paix sociale et sa transcendante dimension économique et sociale. Elle a considéré la fonction notariale, comme "le pilier essentiel pour la sécurité du trafic juridique dans les sociétés". Elle a exprimé de même, son remerciement et son admiration envers les Notaires espagnols pour leur autorité juridique si reconnue et leur comportement professionnel si vantée, leur impartialité et leur temps y consacré.

La présidente de la Communauté de Madrid, Mme Esperanza Aguirre, a souligné que, sur la base de la sécurité juridique, garantie par le notariat, il est possible que "les sociétés passent de la misère à la pauvreté, de la pauvreté à la dignité, et de la dignité à la prospérité".

Avec émotion et reconnaissance, je suis heureux d'avoir participé à ce Congrès et j'affirme avec toute conviction que l'esprit de l'Union Internationale du Notariat s'est maintenu indemne depuis sa fondation, il y a déjà presque soixante ans.

**LE DIRECTEUR**





# JOSÉ ADRIÁN NEGRI

Né le 25 août 1893 à la Capitale Fédérale, en Argentine.

Il a obtenu le diplôme de notaire le 21 mars 1918 à l'Université de Buenos Aires. Il a créé l'organisation du Notariat et a dressé les principes pour son évolution. Il a été le fondateur de l'UINL, avec Rafael Nuñez Lagos. Le 2 octobre 1948, il a présidé à Buenos Aires le Premier Congrès International du Notariat Latin. Il est décédé à Buenos Aires le 29 décembre 1961.

Le 16 mars 1929, lors de sa Conférence tenue à l'Academia Matritense del Notariado, il a manifesté ses croyances et ses aspirations sur ce qu'il fallait faire pour la construction d'une bonne organisation notariale.

Ces idéaux sont considérés son Bréviaire:

*"Je crois à la nécessité et la convenance sociale de l'institution du notariat, si elle est le résultat d'une méticuleuse organisation, d'un minutieux choix de ses agents, d'une sévère et constante préoccupation de ses membres et de ses autorités, pour surveiller, améliorer, dignifier l'institution.*

*Je crois à la nécessité d'études spécialisées pour les notaires qui puissent aboutir à obtenir des professionnels intellectuellement capables de comprendre, interpréter et appliquer la loi dans tout son véritable sens, non pas comme des automates de formulaires, mais comme des éléments actifs et conscients de l'importance de leur rôle social et juridique.*

*Je crois à la nécessité de faire appel, pour l'exercice du notariat, au plus grand nombre de qualités morales pour assurer l'accomplissement de sa mission avec le désintéressement qui devrait être obligatoire dans tous ceux qui sont responsables de la gestion et de la direction des intérêts d'autrui.*

*Je crois à l'opportunité de permettre le libre exercice professionnel le soumettant, cependant, à des normes qui garantissent la sécurité nécessaire aux documents publics.*

*Je crois à la nécessité d'organiser des concours sévèrement contrôlés, afin d'éviter toute situation de préférence provenant de l'État et de ses divisions, dans la nomination des notaires, comme le meilleur moyen d'assurer la dignité intellectuelle du notariat.*

*Je crois, enfin, en la nécessité de créer des organismes de contrôle qui aient conscience de leur mission, autorité morale de l'imposer ainsi que le caractère nécessaire pour appliquer ses sanctions, sans aucune faiblesse".*





## INFORMATION INSTITUTIONNELLE

# 1

# CHAPITRE

### 1.1 XIX CONGRÈS DES NOTAIRES DE L'AFRIQUE EN ALGÉRIE, DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2007

La Chambre des Notaires d'Algérie a organisé le XIXe Congrès des Notaires d'Afrique.

L'événement a eu lieu du 17 au 20 novembre 2007.

#### LES SUJETS ABORDÉS ONT ÉTÉ:

- Le crédit hypothécaire (Séminaire Scientifique)
- L'acte notarié, instrument privilégié des pays sociaux.

Le 20 novembre a eu lieu l'Assemblée Générale de la CA.AF.

## Panamá



### 1.2 ASSEMBLÉE DU NOTARIAT DE PANAMA LE 12 ET LE 13 JANVIER 2008

Le 12 et le 13 janvier 2008 s'est tenue l'Assemblée du Notariat de Panama.



## Toluca

### 1.3 SEMINAIRE DE MISE À JOUR FISCALE À TOLUCA, AU MEXIQUE. LES 25-26 JANVIER 2008

Les 25 et 26 janvier 2008 a eu lieu à la ville de Toluca, Mexique, le séminaire de mise à jour fiscale 2008.



## Túnez

### **1.4 TROISIÈME RENCONTRE DES NOTARIATS DES PAYS DU MAGHREB À TUNIS, EN TUNISIE, LES 25-26 JANVIER 2008**

La troisième rencontre des Notariats du Maghreb a eu lieu à Tunis, les 25 et 26 janvier 2008.



## Vienne

### **1.5 "JURISTENBALL - GRAND BAL VIENNOIS DES JURISTES" À VIENNE, EN AUTRICHE, LE 2 FÉVRIER 2008**

Le 2 février 2008 a eu lieu, comme d'habitude, le traditionnel grand bal viennois de juristes, dans le Palais Impérial de Hofburg.



## Antigua

### **1.6 STAGE "ACTE NOTARIÉ ET ENREGISTREMENT" À ANTIGUA, AU GUATEMALA, du 18 au 22 FÉVRIER 2008**

A la ville d'Antigua, au Guatemala, s'est tenu le stage "d'Acte notarié et d'enregistrement".  
Ce stage a eu lieu du 18 au 22 février.

## 1.7 CONSEIL DE DIRECTION DE L'UINL À BUENOS AIRES, EN ARGENTINE, LE 7 MARS 2008

Le 7 mars, le Conseil de Direction de l' UINL s'est réuni à Buenos Aires, en Argentine.



# Bruxelles



## 1.8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE (CNUE) À BRUXELLES, EN BELGIQUE, LE 7 MARS 2008

Le 7 mars 2008 s'est tenue l'Assemblée Générale du Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) à la ville de Bruxelles, en Belgique.



# La Plata



## 1.9 PREMIER COURS INTERNATIONAL DE DROIT IMMOBILIER APPROFONDI, À L'UNA À LA PLATA (BUENOS AIRES), EN ARGENTINE, DU 31 MARS 2008 AU 4 AVRIL 2008

L'Université Notariale Argentine a organisé le **Premier Cours International de Droit Immobilier Approfondi: *Notariat, biens fonciers et croissance économique durable***, sous la Adresse de Me Cristina N. ARMELLA et la Coordination de Me Adriana N. ABELLA.

## LE SUJET DÉVELOPPÉ A ÉTÉ LE SUIVANT:

## LUNDI 31 MARS

16 HS.: NOTARIAT, BIENS FONCIERS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE. ANALYSE DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES COMME FACTEUR CO-ADJUVANT DE LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. INVESTISSEMENTS NATIONAUX ET ÉTRANGERS DESTINÉS À DES PROJETS URBAINS ET RURAUX. FACTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS. MOYENS LICITES POUR L'OBTENTION DES BÉNÉFICES. LE RÔLE DE L'ÉTAT. L'IMPACT FISCAL. L'INTERVENTION DU NOTARIAT.

**DANIEL ROQUE VITOLO.** PROFESSEUR TITULAIRE PAR CONCOURS DE DROIT COMMERCIAL À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES.



17:45 HS PROJETS IMMOBILIERS RATTACHÉS À DES CONTRATS. L'INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE. CONTRATS CONNEXES. LOUAGE D'OUVRAGE. LE CONTRAT D'OUVRAGE EN TANT QU'INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION. LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE PASSATION DE CONTRAT: AJUSTEMENT FORFAITAIRE; UNITÉ DE MESURE; COÛTS ET HONORAIRES; ETC. AFFECTATION PRÉALABLE AU RÉGIME DE COPROPRIÉTÉ. COPROPRIÉTÉ. PROMESSES D'ACHAT-VENTE. VENTES DE LOTS EN VERSEMENTS MENSUELS. FINANCEMENT. SÛRETÉS RÉELLES ET PERSONNELLES.

**DMARÍA TERESITA ACQUARONE.** MEMBRE DE NUMÉRO DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT. PROFESSEUR DE CONTRATS CIVILS ET COMMERCIAUX À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES

19 HS LE CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER COMME FACTEUR DE FINANCEMENT. LES LOIS 24.441 ET 25.248. CONCEPT. CARACTÈRES. NATURE JURIDIQUE. TYPES : MOBILIER ET IMMOBILIER. OPÉRATIONNEL ET FINANCIER. LE LEASE BACK. SUJETS. BAILLEUR. PRENEUR. CAPACITÉ. PRIX. REDEVANCE. VALEUR RÉSIDUELLE. FINANCEMENT. FORME CONTRACTUELLE. OBLIGATIONS AU CONTRAT. EFFETS. ENREGISTREMENT. EFFETS PAR RAPPORT AUX TIERS. LA FAILLITE DU BAILLEUR ET DU PRENEUR. EXTINCTION DU CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL. L'OPTION D'ACHAT.

**NOEMÍ NICOLAU.** PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ NATIONALE DU LITORAL. ROSARIO.

## MARDI PREMIER AVRIL

16 HS CONFIGURATION DES DROITS RÉELS. L'ACTE NOTARIÉ : RÉALISATION DE L'ACTE JURIDIQUE ET DE L'AFFAIRE CAUSALE AYANT CAPACITÉ JURIDIQUE POUR GÉNÉRER LE DROIT RÉEL. LE TITRE (FORME DE L'ACTE JURIDIQUE), LA FORME (TRADITION, REMISE MATÉRIELLE DE LA CHOSE) ET SON INSCRIPTION POUR FAIRE LA PUBLICITÉ AFIN DE L'OPPOSITION À DES TIERS SUSCEPTIBLES D'ENREGISTREMENT. DROIT NATIONAL ET ÉTRANGER. FONDEMENTS DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE STATIQUE ET DYNAMIQUE.

**ÁIDA KEMELMAJER DE CARLUCCI.** MINISTRE DE LA COUR SUPRÊME DE MENDOZA, PREMIÈRE CHAMBRE

17:45 HS LES BIENS FONCIERS COMME OBJET DES DROITS RÉELS. INDIVIDUALISATION. LA DESCRIPTION DANS LE TITRE ET DANS LA PUBLICITÉ SUR LE REGISTRE. PLANS. ARPENTAGE, DIVISION ET UNIFICATION D'IMMEUBLES. MODIFICATION AU MOYEN D'UN PLAN D'ARPENTAGE (SOIT DE DIVISION, ANNEXION OU MODIFICATION) DE LA CONFIGURATION D'UN IMMEUBLE INSCRIT. CONSÉQUENCE POUR LE REGISTRE. DIFFÉRENTS ENSEMBLES IMMOBILIERS: LES ENSEMBLES RÉSIDENTIELS, TOURISTIQUES, AGRAIRES, COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS. IMPACT DU DROIT PUBLIC. LA DIVISION DU SOL.

**ADRIANA ABELLA.** SECRÉTAIRE ADJOINTE ET DIRECTRICE DE L'INSTITUT DE TECHNIQUE NOTARIALE DE L'UNIVERSITÉ NOTARIALE ARGENTINE.

- 19 HS LOI NATIONALE DU CADASTRE. LOI 26.209. ASPECTS DE LA GENÈSE DU RÉGIME ET LES DIRECTRICES GÉNÉRALES DU CONTENU LÉGAL. LE CONCEPT DE PARCELLE. L'ÉTAT DE LA PARCELLE. LE CERTIFICAT CADASTRAL. L'ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS D'ACTES DE REPÉRAGE TERRITORIAL AUX EFFETS CIVILS ET DONT LA NATURE EST ESSENTIELLEMENT D'ARPENTAGE. COORDINATION ENTRE LE REGISTRE FONCIER ET LE CADASTRE TERRITORIAL. DIFFÉRENCIATION DE LEURS FONCTIONS. PROBLÉMATIQUE DE LEUR CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT CONJOINTEMENT OU SÉPARÉMENT.

**JORGE RAÚL CAUSSE.** MEMBRE DE NUMÉRO DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT.

## MERCREDI 2 AVRIL

- 16 HS LA FIDUCIE IMMOBILIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS. LOI 24.441. GENÈSE LÉGISLATIVE CONCEPT. CARACTÈRES. SUJETS DE LA FIDUCIE. CONSTITUANT. FIDUCIAIRE. FIDÉICOMMISSAIRE. BÉNÉFICIAIRES. OBJET. PATRIMOINE D'AFFECTATION. FORME. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES. ENREGISTREMENT. RATTACHEMENT AU PATRIMOINE FIDUCIAIRE. EXTINCTION. DIFFÉRENTS TYPES DE FIDUCIE: HABITUELLE ET FINANCIÈRE; DE CONSERVATION, D'ADMINISTRATION OU DE GESTION. L'OBJECTIF: LA CONSTRUCTION.

**CLAUDIO KIPER.** PROFESSEUR TITULAIRE PAR CONCOURS DE DROITS RÉELS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES. JUGE DE LA COUR NATIONALE D'APPEL EN MATIÈRE CIVILE.

- 17:45 HS IMMEUBLES RURAUX DESTINÉS À L'EXPLOITATION AGRICOLE - D'ÉLEVAGE. LES ZONES PLACÉES EN DEHORS DES CENTRES URBAINS. ANALYSE DES AFFAIRES JURIDIQUES TYPQUES ET ATYPIQUES LES PLUS ÉTENDUS DANS LE TRAFIC DES AFFAIRES LOCAL. LES CONTRATS AGRAIRES. BAUX RURAUX. MÉTAYAGE. MÉTAYAGE D'ÉLEVAGE. CONTRATS D'ÉLEVAGE. CONTRATS DE CAPITALISATION D'ÉLEVAGE. CONTRAT D'EXPLOITATION LAITIÈRE. NOUVELLES MODALITÉS D'ASSOCIATION ET CONTRATS AGRO-INDUSTRIELS. LE CONTRAT DE MAQUILLA.

**HORACIO MAIZTEGUI MARTINEZ.** AVOCAT. MÉDIATEUR NATIONAL, SPÉCIALISTE EN DROIT AGRAIRE. FACULTÉ DE SCIENCES JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE DU LITORAL.

- 19 HS LA BONNE FOI ET LES TITRES EN TANT QUE DÉMYSTIFICATEURS DES DÉNOMMÉES LÉGITIMATION ET FOI PUBLIQUE DE REGISTRE. LE DROIT RÉEL NAÎT EN DEHORS DU REGISTRE. CONCEPT DE TIERS: *PENITUS EXTRANEI*, INTÉRESSÉS ET SUSCEPTIBLES D'ENREGISTREMENT. LA CONDITION DE LA BONNE FOI (CROYANCE OU DILIGENCE) POUR QUE LE TIERS SOIT PROTÉGÉ AVEC DES DROITS. L'INSCRIPTION NON VALABLE. TITRES NON VALABLES OU OBJET D'OBSERVATION. TITRES FAUX. PRINCIPE DE LÉGALITÉ ET QUALIFICATION POUR L'ENREGISTREMENT. NOTATION D'ENREGISTREMENT, LES FORMES EXTRINSÈQUES. LIMITES À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE QUALIFICATION.

**JORGE HORACIO ALTERINI.** PROFESSEUR TITULAIRE DE DROITS RÉELS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES.

## JEUDI 3 AVRIL

- 16 HS URBANISATIONS PRIVÉES. MODALITÉS DE LA MISE SUR LE MARCHÉ IMMOBILIÈRE. LES BESOINS SOCIAUX ET LES PROJETS URBAINS ET SOUS-URBAINS. CLUBS DE CAMPS ET VILLAGES FERMÉS EN TANT QUE CONTINUATEURS DES TRADITIONNELS LOTISSEMENTS ET LEUR VENTE EN VERSEMENTS MENSUELS LIÉS À LA RÉALITÉ D'HABITATION. L'ABSENCE DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE AU NIVEAU NATIONAL. LA RÉGLEMENTATION LOCALE PROVINCIALE DE L'UTILISATION DU SOL.

**MARINA MARIANI DE VIDAL.** PROFESSEUR TITULAIRE PAR CONCOURS DE DROITS RÉELS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES. ANCIENNE JUGE DE LA COUR FÉDÉRALE. ▶

17:45 HS LES PIPELINES EN TANT QUE RESTRICTIONS À LA PROPRIÉTÉ. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES PARTICULIERS. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE (GAZ, ÉLECTRICITÉ, ETC.) OU L'EXTRACTION DES MINÉRAUX ET LEUR TRANSPORT, DISTRIBUTION ET MISE SUR LE MARCHÉ PAR LES BIAIS DES PIPELINES. EXISTENCE DES PIPELINES POUR L'ÉLECTRICITÉ, DES OLÉODUCS ET DES GAZODUCS. LES RESTRICTIONS À LA PROPRIÉTÉ. LES SERVITUDES ADMINISTRATIVES. LE DROIT PUBLIC ADMINISTRATIF ET LE DROIT PRIVÉ. RÉGIME JURIDIQUE.

**JOSÉ MARÍA RODOLFO ORELLE.** MEMBRE DE NUMÉRO DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT.  
PROFESSEUR TITULAIRE DE DROITS RÉELS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BUENOS AIRES.

19 HS LA DISTRIBUTION DE LA TERRE ET LES POPULATIONS LES PLUS DÉMUNIES. LATIFUNDIUM ET PETITE EXPLOITATION AGRICOLE. TERRES FISCALES. IMMEUBLES DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT. L'IMMIGRATION ET L'ADJUDICATION DES TERRES FISCALES. LE SYSTÈME D'ADJUDICATION. PLANS D'ÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS DÉMUNIES. LA RÉGULARISATION DOMANIALE. PROJETS DE L'ÉTAT ET PRIVÉS POUR L'ÉRADICATION DES COLONIES ILLÉGALES ET DE LA POPULATION PAUPÉRISÉE. L'EXPÉRIENCE IBÉRO-AMÉRICAINE.

**DAVID FIGUEROA MARQUEZ.** MEXIQUE. ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DU NOTARIAT MEXICAIN.  
CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.

## VENDREDI 4 AVRIL

14:45 HS. ACHAT-VENTE D'IMMEUBLES DANS LA ZONE DE SÉCURITÉ ET JURIDICTION DES FRONTIÈRES. RÉGIME LÉGAL. LA TÉLÉOLOGIE NORMATIVE. INTÉRÊTS SUPÉRIEURS DE L'ÉTAT NATIONAL. AUTORISATION AU PRÉALABLE DE L'ÉTAT À L'ACTE DE DISPOSITION PASSÉ PAR LES PARTICULIERS. FORMALITÉS. PRÉCAUTIONS ET EXIGENCES. ACTE ADMINISTRATIF. LA SANCTION DE NULLITÉ. L'EFFICACITÉ DE L'ACTE DE DISPOSITION SANS L'AUTORISATION AU PRÉALABLE. LIMITES À L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER. ANALYSE CRITIQUE DE LA SITUATION NATIONALE ET SA PROSPECTIVE.

**ANTONIO LAGADARI.** VICE-PRÉSIDENT DEUXIÈME DU CONSEIL FÉDÉRAL DU NOTARIAT ARGENTIN.

16 HS DROIT RÉEL DE SUPERFICIE FORESTIÈRE. L'INCORPORATION D'UN NOUVEAU DROIT RÉEL AU NUMERUS CLAUSUS DU CODE CIVIL. LA LOI 25.509. ANTÉCÉDENTS LÉGISLATIFS. L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE CETTE INSTITUTION JURIDIQUE INCORPORÉE AU DROIT POSITIF ARGENTIN, DANS LE CADRE DE LA FORESTATION ET DE LA REFORESTATION. CONSTITUTION, FONCTIONNALITÉ ET EXTINCTION DU DROIT. ASPECTS ADMINISTRATIFS, NOTARIÉS, D'ENREGISTREMENT ET FISCAUX. DOCTRINE ÉTENDANT SON APPLICATION À D'AUTRES CULTURES. THÉORIE ET PRATIQUE.

**CRISTINA NOEMÍ ARMELLA.** VICE-RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ NOTARIALE ARGENTINE.

17:45 HS ASSAINISSEMENT PHYSIQUE - LÉGAL DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU PÉROU.  
**A.** LE RÔLE DE L'ÉTAT FACE AUX INEXACTITUDES D'ENREGISTREMENT. APPLICATION À LA PROPRIÉTÉ URBAINE ET RURALE. TEMPORALITÉ DES RÉGIMES D'EXCEPTION.

**B.** INTERVENTION DU NOTAIRE POUR FACILITER L'ACCÈS AU REGISTRE FONCIER, DANS LES CAS D'ASSAINISSEMENT ET RÉGULARISATION DE:

1. USINES CLANDESTINES ET IRRÉGULIÈRES OU DÉMOLITIONS DES USINES ENREGISTRÉES. ►

2. CUMULS ET INDÉPENDANCES ET RÈGLEMENT INTERNE, DANS LES CAS OÙ LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE COEXISTERAIT AVEC LA PROPRIÉTÉ COMMUNE.

3. PROPRIÉTÉ DANS LES CAS DE DÉFAUT D'INSTRUMENT APPROPRIÉ OU DANS LE CAS DE LA SEULE POSSESSION.

4. LIMITES, ZONES ET MESURES DU PÉRIMÈTRE.

C. COMPÉTENCE DU NOTAIRE DANS LES PROCESSUS DE RÉGULARISATION.  
ANALYSE CRITIQUE DES AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES.

**MARCO ANTONIO CORCUERA GARCÍA.** NOTAIRE DE TRUJILLO. PÉROU.

19 HS

LES IMMEUBLES COMME OBJET DE SÛRETÉS RÉELLES. L'HYPOTHÈQUE. PRINCIPES ET CONDITIONS. L'HYPOTHÈQUE EN DEVISE. SON ÉVOLUTION. HYPOTHÈQUE DÉNOMMÉE OUVERTE. ÉTUDES DES CLAUSES NÉGOCIABLES LES PLUS HABITUELLES. HYPOTHÈQUE EN GARANTIE DES OBLIGATIONS DONT LE MONTANT N'EST PAS DÉTERMINÉ AU DÉBUT. RANG DES HYPOTHÈQUES. AFFAIRES SUR LE RANG. L'HYPOTHÈQUE RENVERSÉE. EXTINCTION DE L'OBLIGATION ET LA RADIATION DU REGISTRE.

**RAFAEL GOMEZ FERRER.** VICE-PRÉSIDENT POUR L'EUROPE DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT. ESPAGNE.

# Cotonou



## 1.10 RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AFRICAINES (CAAf)

COTONOU, BENIN, LE 2 AVRIL 2008

Le 2 avril a eu lieu à Cotonou, au Bénin, la Réunion Plénière de la Commission des Affaires Africaines (CAAf).

## 1.11 4<sup>ème</sup> COURS INTERNATIONAL DE DROIT NOTARIAL APPROFONDI, À L'UNA

LA PLATA (BS. AS) ARGENTINA, 7 À 11 DE AVRIL DE 2008

L'Université Notariale Argentine a organisé le 4<sup>ème</sup> Cours International de Droit Notarial approfondi: Vers une Loi cadre d'organisation du Notariat en Ibéro-Amérique.

Sous l'Adresse de Me Cristina N. ARMELLA.

# La Plata

## LES SUJETS SUIVANTS ONT ÉTÉ ABORDÉS:

## LUNES 7 DE AVRIL

- 16 HS.: 1. VERS UNE LOI CADRE D'ORGANISATION DU NOTARIAT EN IBÉRO-AMÉRIQUE. LE IVÈME COURS INTERNATIONAL DU DROIT NOTARIAL APPROFONDI. PORTÉE DE LA CONVOCATION. SES ANTÉCÉDENTS. LE BESOIN DE COMPTER AVEC DES DÉNOMINATEURS COMMUNS POUR ALLÉGER LES ASYMÉTRIES DE L'EXERCICE DE LA FONCTION PUBLIQUE NOTARIALE DANS LES PAYS DE LA RÉGION. LES SUJETS DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS UNE LOI CADRE. SON ÉLABORATION, SON ÉTUDE, SON ANALYSE, SA DISCUSSION ET SON ADOPTION.

**NÉSTOR O. PEREZ LOZANO. ARGENTINE.** *RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ NOTARIALE ARGENTINE.*

**CRISTINA N. ARMELLA. ARGENTINE.** *VICE-RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ NOTARIALE ARGENTINE.*

- 17:45 HS 2. LA FONCTION NOTARIALE. COMPÉTENCE EN RAISON DE LA MATIÈRE. RESSORTS. PORTÉES TRADITIONNELLES ET MODERNES. L'IMPORTANCE DU CONSEIL JURIDIQUE. LA RÉDACTION DE PIÈCES DE TOUT GENRE. LE RAPPORT ET L'ÉTUDE DES ANTÉCÉDENTS DU DOMAINE. LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER AUPRÈS DES JUGES ET DES ORGANISMES NATIONAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX, TOUTES LES GESTIONS NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES FONCTIONS CONFORMÉMENT AUX LOIS DE LA PROCÉDURE, SANS BESOIN D'AUTRES CONDITIONS QUE CELLE DE LA JUSTIFICATION DE SON INVESTITURE. L'INTERVENTION DANS DES AFFAIRES NON CONTENTIEUSES.

**NERY MUÑOZ. GUATEMALA.** *PROFESSEUR UNIVERSITAIRE*

- 19 HS.: 3. LA FONCTION NOTARIALE. COMPÉTENCE TERRITORIALE LA COMPÉTENCE POUR INTERVENIR, EN FAISANT ABSTRACTION DU DOMICILE DES REQUÉRANTS ET DE L'EMPLACEMENT DES BIENS OBJET DE L'ACTE, DANS UN DOMAINE TERRITORIAL DÉTERMINÉ. POSSIBILITÉ D'AUTORISER DES ACTES NOTARIÉS EN DEHORS DU RESSORT DE SON ÉTUDE NOTARIALE. COMPÉTENCE LOCALE, PROVINCIALE OU DE L'ÉTAT, NATIONALE OU FÉDÉRALE ET EXTRATERRITORIALE. PORTÉES. COMPÉTENCE EN RAISON DES PERSONNES. LE PRINCIPE D'IMPARTIALITÉ. INTÉRÊT PERSONNEL DU NOTAIRE OU DE SES PARENTS. DEGRÉS DE PARENTÉ.

**NORBERTO RAFAEL BENSEÑOR. ARGENTINE.** *VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT.*

**DENNIS MARTINEZ COLON. PORTO RICO.** *CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.*

## MARDI 8 AVRIL

- 16 HS.: 4. L'EXERCICE DE LA FONCTION NOTARIALE. INTERDICTIONS. LES INCAPABLES ET INFIRMES, LES ACCUSÉS POUR DES DÉLITS DOLOSIFS; LES CONDAMNÉS DANS LE PAYS OU EN DEHORS; LES NOTAIRES INTERDITS POUR UN MAUVAIS EXERCICE DE LEUR FONCTION; DIVERS. INCOMPATIBILITÉS. AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT, D'AVOUÉ OU LE COURTAGE IMMOBILIER ; AVEC DES EMPLOIS PUBLICS; EN TANT QUE MILITAIRE OU ECCLÉSIASTIQUE EN ACTIVITÉ OU EN EXERCICE, AVEC TOUTE AUTRE ACTIVITÉ D'ORDRE PERMANENT, PUBLIC OU PRIVÉ DONT L'EXERCICE OBLIGE LE NOTAIRE À DEMEURER EN DEHORS DU RESSORT DE SON ÉTUDE NOTARIALE. EXCEPTIONS. ANALYSE CRITIQUE.

**NELSON RUDYS CASTILLO OGANDO. SANTO DOMINGO.** *PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET NOTARIALES DE L'ORDRE DOMINICAIN DES NOTAIRES.*

- 17:45 HS. 5. L'EXERCICE DE LA FONCTION. PRESTATION DU SERVICE. OBLIGATION DE RENDRE SERVICE. CAUSES PERMETTANT AU NOTAIRE DE S'EN DÉGAGER. EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS LÉGAUX, PHYSIQUES OU ÉTIQUES; ABSENCE DE JUSTIFICATION DE L'IDENTITÉ DU REQUÉRANT; DOUTES DE L'ÉTAT MENTAL DU REQUÉRANT; INTEMPESTIVITÉ DE LA REQUÊTE; AUTRES. EFFETS DU REFUS D'INTERVENIR DE LA PART DU NOTAIRE. LE LIBRE CHOIX DU NOTAIRE. EXCEPTIONS. LES NOTAIRES IMPOSÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES. LA DISTRIBUTION DU TRAVAIL OFFICIEL.

**JULIA SIRI. URUGUAY.** PROFESSEUR UNIVERSITAIRE.

**CARLOS D'ALESSIO. ARGENTINE.** CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.

- 19 HS. 6. L'EXERCICE DE LA FONCTION. LES DEVOIRS ET LES DROITS NOTARIÉS. DEVOIRS: RESPECTER LA LÉGISLATION; QUALIFIER LA CAPACITÉ, IDENTITÉ ET LA LÉGITIMATION DES COMPARANTS, QUALIFIER LES ANTÉCÉDENTES DU DOMAINE; GARDER LE SECRET PROFESSIONNEL ET EXIGER LA MÊME CONDUITE À SES COLLABORATEURS. AUTRES. ANALYSE CRITIQUE. DROITS: LE TARIF.

**HERMAN MORA VARGAS. COSTA RICA.** PROFESSEUR À UNIVERSITÉ NATIONALE DE COSTA RICA.

**MARIO ANTONIO ZINNY.** MEMBRE DE NUMÉRO DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT.

## MERCREDI 9 AVRIL

- 16 HS. 7. LES PIÈCES NOTARIALES. CONDITIONS GÉNÉRALES. LES CODES DE FONDS. LES NORMES RÉGLEMENTAIRES. LES PIÈCES CLASSÉES AU RANG DES MINUTES: MANUSCRITES, MÉCANOGRAPHIÉES, EN PAPIER ET INFORMATISÉES. L'AUTORISATION NOTARIALE (SIGNATURE ET CACHET). RÉDACTION DES PIÈCES NOTARIALES. MINUTES. EFFICACITÉ. OPÉRATIONS D'EXERCICE PAR RAPPORT À LA RÉCEPTION DES MINUTES PAR LES REQUÉRANTS. MODIFICATIONS OU RECTIFICATIONS. RESPONSABILITÉ. AVERTISSEMENTS.

**JORGE MACHADO. EQUATEUR.** PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES NOTAIRES DE L'EQUATEUR.

- 17.45 HS. 8. LE RANG DES MINUTES. UNIQUE OU MULTIPLE. FERMÉ OU OUVERT. NUMÉROTATION CORRÉLATIVE (ANNUELLE OU NON). LES PIÈCES QUI S'INCORPorent. LES NOTES D'OUVERTURE, CLÔTURE ET CONSTATIONS COMPLÉMENTAIRES SIGNALÉES PAR LA SUITE OU EN MARGE DES MINUTES. INDEXE. MISE EN PAGE. ACTES NOTARIÉS NON SIGNÉS PAR UN OU PAR TOUS LES COMPARANTS. ACTE NOTARIÉ SANS EFFETS AVANT L'AUTORISATION DU NOTAIRE. ACTE NOTARIÉ FAILLIE. CONSERVATION DU RANG DES MINUTES. RETRAIT DU RANG DES MINUTES DE L'ÉTUDE NOTARIALE. EXHIBITION DU RANG DES MINUTES. RECONSTRUCTION.

**LEONARDO PEREZ GALLARDO. CUBA.** NOTAIRE. PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE DE LA HAVANE.

- 19 HS. 9. LES ACTES NOTARIÉS. LA MINUTE COMPRENANT DES AFFAIRES JURIDIQUES. LES LOIS DE FOND. LA RÉGLEMENTATION DE CE TYPE D'INSTRUMENT AUTHENTIQUE DE FORME TRADITIONNELLE EN SUPPORT PAPIER ET SON OUVERTURE VERS LA RÉCEPTION DE LA PIÈCE INFORMATISÉE. LA TENDANCE VERS LA PIÈCE NOTARIALE NUMÉRIQUE ET SON APPLICATION ACTUELLE.

**JOSÉ MANUEL GARCÍA COLLANTES. ESPAGNE.** CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT. PROFESSEUR TITULAIRE DE MADRID.

## JEUDI 10 AVRIL

- 16 HS. 10. LES ACTES NOTARIÉS. PIÈCES NOTARIALES AYANT COMME OBJET L'AUTHENTIFICATION, LA CONSTATATION ET L'ÉTABLISSEMENT DES FAITS. ACTES NOTARIÉS ET SOUS SEING PRIVÉS. LA REQUÊTE. LA DÉMARCHE. LA CONDITION DE L'UNITÉ DE L'ACTE OU DU CONTEXTE. VALEUR DE PREUVE. LES ACTES DE NOTORIÉTÉ.

**NATALIO PEDRO ETCHEGARAY. ARGENTINE.** NOTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT NATIONAL.

**JOSÉ FLAVIO BUENO FISCHER. RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL.** VICE-PRÉSIDENT POUR L'AMÉRIQUE DU SUD DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.



- 17.45 HS. 11. LA MISE AU RANG DES MINUTES DES ACTES AUTHENTIQUES ET SOUS SEING PRIVÉS, PAR DÉCISION JUDICIAIRE OU EXIGÉE PAR DES PARTICULIERS AUX FINS ÉTABLIES PAR LES LOIS. INSTRUMENTS SOUS SEING PRIVÉS. LES CERTIFICATIONS OU CERTIFICATS. LES CERTIFICATIONS DE SIGNATURES ET/OU EMPREINTES DIGITALES. COPIES, EXPÉDITIONS ET CERTIFICATS. CONDITIONS. OPÉRATIONS D'EXERCICE. PROCÉDURE. TECHNIQUE NOTARIALE. ASPECTS D'ENREGISTREMENT. VALEUR DE PREUVE.

**EDUARDO VÍCTOR CURSACK. ARGENTINE.** *PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DU NOTARIAT.*

- 19 HS. 12. L'ORGANISATION DU NOTAIRE. ÉTUDES NOTARIALES. SON APPARTENANCE À L'ÉTAT. LES ÉTUDES À LA CHARGE D'UN NOTAIRE TITULAIRE. L'ÉTUDE CONSTITUE UNE UNITÉ INDIVISIBLE. L'ADJUDICATION DES ÉTUDES NOTARIALES VACANTES ET LA CRÉATION DES NOUVELLES ÉTUDES. LE SIÈGE DE L'ÉTUDE. SON DÉPLACEMENT. LES ÉTUDES PORTERONT UNE NUMÉROTATION CORRÉLATIVE. LES ÉCHANGES CLASSES DE NOTAIRES: TITULAIRES, CLERCS, SUPPLÉANTS, PAR INTÉRIM, SOUS-ALTERNES, AUTRES. CONDITIONS SUBJECTIVES, OBJECTIVES ET SPÉCIFIQUES DE CHAQUE CATÉGORIE. CAUTION ET ASSURANCE DU RISQUE DE MAUVAISE PRATIQUE. LA FORMATION PERMANENTE.

**FRANCISCO ARIAS GONZALEZ. MEXIQUE.** *ANCIEN PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.*

---

## VENREDI 11 AVRIL

---

- 14.30 HS. 13. LE GOUVERNEMENT DU NOTARIAT. L'INSPECTION. CONVENANCE. ORGANISATION. DÉSIGNATION DES INSPECTEURS. RÔLES. DURÉE DE LEUR MANDAT. SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DU NOTARIAT CONFORMÉMENT AUX RÈGLES EN VIGUEUR ET AUX RÈGLES DE DÉONTOLOGIE. OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT OU DE SURVEILLANCE - CONDAMNATOIRE. LIMITES DE L'EXERCICE DE L'INSPECTION. EFFICACITÉ. LES ORGANES DE LA SURINTENDANCE. RENVOI.

**FERNANDO ANTONIO CÁRDENAS GONZALEZ. MEXIQUE.** *PROFESSEUR UNIVERSITAIRE.*

- 16 HS. 14. LE GOUVERNEMENT DU NOTARIAT. LES ORDRES NOTARIÉS. ASSOCIATION LIBRE VS. L'ÉTABLISSEMENT DES ORDRES OBLIGATOIRES. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS. L'EXISTENCE DES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC AYANT UN PATRIMOINE LEUR APPARTENANT, CRÉÉES DANS LE BUT DE GÉRER ET DE CONTRÔLER L'EXERCICE DU NOTARIAT LOCAL. LEUR ORGANISATION, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT. ORGANES DE GESTION ET DE DÉLIBÉRATION. ÉLECTION DES MEMBRES. FONCTIONS. CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MAUVAISE PRATIQUE NOTARIALE COLLÉGIALE. LÉGALISATIONS DE PREMIER ET DEUXIÈME DEGRÉ.

**ALONSO ZERMEÑO INFANTE. MEXIQUE.** *PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.*

- 17.45 HS. 15. LE GOUVERNEMENT DU NOTARIAT. LES ORGANES DE SURINTENDANCE. LA FONCTION DE SURVEILLANCE DU QUOTIDIEN NOTARIAL. LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE EXERCÉ PAR DES PAIRS OU PAR D'AUTRES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, DU POUVOIR ADMINISTRATIF OU JUDICIAIRE. ANALYSE CRITIQUE. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS. LE POUVOIR CONDAMNATOIRE. PÉNALITÉS: AVERTISSEMENT; AMENDES; SUSPENSIONS; DESTITUTION OU INTERDICTION. APPELS.

**ISIDORO LORA TAMAYO RODRIGUEZ. ESPAGNE.** *CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.*

- 19 HS. "LES NOTARIATS IBÉRO-AMÉRICAINS FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS SOCIAUX, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES."  
**CONFÉRENCE**

**EDUARDO GALLINO. ARGENTINE.** *PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT.*



**MARDI 8 AVRIL. 10 H.**ATELIER DE TECHNIQUE NOTARIALE. **GASTÓN ZAVALA.****MERCREDI 9 AVRIL. 10 H.**ATELIER. CONDUITES DÉONTOLOGIQUES ET NON DÉONTOLOGIQUES DES NOTAIRES EN EXERCICE. **ME SEBASTIÁN COSOLA.****JEUDI 10 AVRIL. 10 H.**VISITES GUIDÉES. **MARTA ROSA PIAZZA.****1.12 PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES (CAA)**BUENOS AIRES, ARGENTINE,  
LES 11 ET 12 AVRIL 2008

La première réunion de la Commission des Affaires Américaines (CAA) a eu lieu à Buenos Aires, en Argentine, les 11 et 12 avril 2008.

**1.13 XXVIII<sup>ème</sup> JOURNÉE NOTARIALE ARGENTINE**

ROSARIO (Santa Fe), ARGENTINE, LES 24, 25 et 26 AVRIL 2008

La XXVIII<sup>ème</sup> Journée Notariale Argentine à Rosario - Santa Fe -, Argentine a eu lieu les 24, 25 et 26 avril 2008, dans les Salons de l'Hôtel Plaza Real et au siège de l'Ordre des Notaires de cette ville.

**LES THÈMES ABORDÉS ONT ÉTÉ:****Thème I** Biens aux acquêts.

Démembrement de propriété. Usufruit.

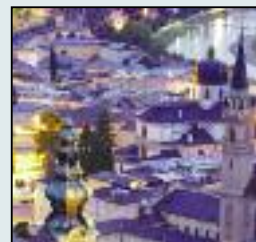
**Thème II** Dignification de la rétribution du notaire.

Su adéquation au contexte social et économique des opérations.

**Thème III** Acte de notoriété de déclaration des héritiers. Indivision successorale. Intervention du notaire dans les processus successoraux.**Thème IV** Le notaire face à la prétention punitive de l'État.**1.14 XX<sup>ème</sup> JOURNÉES EUROPÉENNES DES NOTAIRES**  
À SALZBOURG, EN AUTRICHE, LES 24 ET 25 AVRIL 2008

Les XX<sup>ème</sup> Journées Européennes des Notaires ont eu lieu à la ville de Salzbourg, en Autriche, les 24 et 25 avril.

Autriche



## 1.15 PREMIÈRE RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION D'AFFAIRES EUROPÉENNES (CAE)

À SALZBOURG, EN AUTRICHE, LE 26 AVRIL 2008

La première réunion plénière de la Commission des Affaires Européennes (CAE) a eu lieu en Autriche, à la ville de Salzbourg, le 26 avril.

## 1.16 CIV JOURNÉE NATIONALE DU NOTARIAT MEXICAIN

SAN LUIS POTOSÍ, MEXIQUE, DU 1 AU 3 MAI 2008



Du premier au 3 mai 2008 a eu lieu à San Luis Potosí, au Mexique, la CIV Journée Nationale du Notariat mexicain.

## PROGRAMME

LE PROGRAMME ACADÉMIQUE DÉVELOPPÉ A ÉTÉ LE SUIVANT:

### JEUDI 01

17:30 HRS. INAUGURATION.

C.P. INAUGURATION.

**C.P. MARCELO DE LOS SANTOS FRAGA.** *GOVERNEUR CONSTITUTIONNEL DE L'ÉTAT DE SAN LUÍS POTOSÍ.*

**M. EDUARDO SOJO GARZA ALDAPE.** *SECRÉTAIRE AUX FINANCES.*

**M. MIGUEL ALLESIO ROBLES.** *CONSEIL JURIDIQUE DE L'EXÉCUTIF FÉDÉRAL.*

**M. CARLOS GUTIÉRREZ RUIZ.** *DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION NATIONALE DU LOGEMENT.*

**C.P. VÍCTOR BORRAS SETIÉN.** *DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DU FONDS NATIONAL DU LOGEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, (INFONAVIT).*

**M. MANUEL PÉREZ CÁRDENAS.** *MEMBRE EXÉCUTIF DU FONDS DU LOGEMENT DE L'INSTITUT DE LA SÉCURITÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT, (FOVISSSTE).*

**M. CESAR CAMACHO QUIROZ.** *DÉPUTÉ FÉDÉRAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA JUSTICE DE LA CHAMBRE DE DÉPUTÉS DU CONGRÈS DE L'UNION.*

**M. OMAR FAYAD MENESES.** *PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES MUNICIPALITÉS DU MEXIQUE (CONAMM) ET MAIRE DE LA VILLE DE PACHUCA, HIDALGO.*

**M. MARCO VINICIO MARTÍNEZ GUERRERO.** *MAGISTRAT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR AGRAIRE.*

**ME. FERNANDO TRUEBA BUENFIL.** *PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DU NOTARIAT MEXICAIN.*

**ME. MAURICIO MIER PADRÓN.** *PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES NOTAIRES DE L'ÉTAT DE SAN LUÍS POTOSÍ.*

**INVITÉS SPÉCIAUX. AUTORITÉS LOCALES.**

18:30 HRS. FORUM: "LE NOTARIAT FACE À LA MODERNITÉ"

**C.P. MARCELO DE LOS SANTOS FRAGA.** *GOVERNEUR CONSTITUTIONNEL DE L'ÉTAT DE SAN LUÍS POTOSÍ.*

**M. EDUARDO SOJO GARZA ALDAPE.** *SECRÉTAIRE AUX FINANCES.*

**M. MIGUEL ALLESIO ROBLES.** *CONSEIL JURIDIQUE DE L'EXÉCUTIF FÉDÉRAL.*

**M. CARLOS GUTIÉRREZ RUIZ.** *DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION NATIONALE DE LOGEMENT.*

**M. CESAR CAMACHO QUIROZ.** *DÉPUTÉ FÉDÉRAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE JUSTICE DE LA CHAMBRE DE DÉPUTÉS DU CONGRÈS DE L'UNION.*

**ME. ADRIÁN ITURBIDE GALINDO.**

21:00 HRS COCKTAIL DE BIENVENUE



## VENREDI 02

09:00 HRS. LE CONTRAT AVEC SOI-MÊME.

**ME. CARLOS DE PABLO SERNA**

10:00 HRS. LE NOTAIRE VIS-À-VIS DU DÉFI DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE.

**ME. FRANCISCO XAVIER ARREDONDO GALVÁN.**

**ME. FRANCISCO JAVIER GARCÍA MAS (NOTAIRE ESPAGNOL).**

11:30 HRS. NULLITÉS DES ACTES AGRAIRES.

**MAGISTRAT M. MARCO VINICIO MARTÍNEZ GUERRERO. TRIBUNAL SUPÉRIEUR AGRAIRE.**

12:30 HRS. MUNICIPALITÉ ET NOTARIAT FACE À LA MODERNITÉ.

**M. OMAR FAYAD MENESES. PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES MUNICIPALITÉS DU MEXIQUE (CONAMM) ET MAIRE DE LA VILLE DE PACHUCA, HIDALGO.**

13:30 HRS. DIALOGUE: LOGEMENT D'INTÉRÊT SOCIAL.

**C.P. VÍCTOR BORRAS SETIÉN. DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DU FONDS NATIONAL DU LOGEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, (INFONAVIT).**

**LIC. MANUEL PÉREZ CÁRDENAS. MEMBRE EXÉCUTIF DU FONDS DU LOGEMENT DE L'INSTITUT DE LA SÉCURITÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT, (FOVISSSTE).**

## SAMEDI 03

09:00 HRS. REGISTRE PUBLIC ET NOTARIAT FACE À LA MODERNITÉ.

**ME. OSCAR ALBERTO MARGAIN PITMAN. DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LÉGISLATION COMMERCIALE DU SECRÉTARIAT AUX FINANCES.**

**ME. ALEJANDRO NIEZEN SARMIENTO. SOUS-DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURE DU MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE DE LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE FÉDÉRALE.**

**ME. MARCO ANTONIO QUIROZ LÓPEZ. SOUS-DIRECTEUR DE LA COMMISSION NATIONALE DU LOGEMENT.**

**ME. MARIO F. REA FIELD. PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU REGISTRE PUBLIC DE L'ASSOCIATION NATIONALE DU NOTARIAT MEXICAIN.**

10:00 HRS. SOCIÉTÉ ANONYME ET SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE. AVANTAGES ET DIFFÉRENCES.

**ME. FRANCISCO JAVIER ARCE GARGOLLO.**

11:00 HRS. ATELIER: RÉDACTION DES ACTES NOTARIÉS, (SÉANCE DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES). EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE.

**ME. SERGIO ZEPEDA GUERRA. ME. HÉCTOR GALEANO INCLAN**

13:00 HRS. MISCELLANÉES FISCALES 2008, (SÉANCE DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES).

**ME. JOSÉ ANTONIO MANZANERO ESCUTIA.**

14:30 HRS. CLÔTURE DE LA JOURNÉE.

*Pour plus d'information: [www.notariatMexicain.org.mx](http://www.notariatMexicain.org.mx)*

## 1.17 104° CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

DU 3 AU 7 MAI 2008, À NICE, EN FRANCE

Le 104° Congrès des Notaires de France a lieu à Nice, en France, du 3 au 7 mai 2008, sous le thème "Le développement durable: un défi pour le Droit".



**IL Y AURA QUATRE COMMISSIONS QUI ABORDERONT LES SUIVANTS ASPECTS:**

- La gestion économe des sols;
- La gestion prudente des ressources et espaces naturels;
- Risques et activités professionnelles;
- Information et participation des citoyens.

**1.18 4<sup>ème</sup> FORUM INTERNATIONAL SUR LA NOTARISATION  
ET L'APOSTILLE ELECTRONIQUE ET LES PREUVES NUMÉRIQUES,  
SOUS LES AUSPICES DE LA NATIONAL NOTARY ASSOCIATION**


**NEW ORLEANS, LOUISIANA, EEUU,  
DU 27 AU 30 MAI 2008**

La National Notary Association a organisé le 4<sup>ème</sup> Forum International sur la Notarisation et l'Apostille électroniques et les Preuves Numériques, à la ville de New Orleães, Louisiana, États-Unis d'Amérique.

*Pour consulter le détail des activités cliquez sur: [www.nationalnotary.org](http://www.nationalnotary.org)*

**1.19 TROISIÈME RENCONTRE NOTARIALE INTERNATIONALE**

**À LA HAVANE, A CUBA, DU 29 AU 31 MAI 2008**

La Commission des Affaires Américaines et l'Académie Notariale Américaine ont organisé à la ville de la Havane, à Cuba, la 3<sup>ème</sup> Rencontre Notariale Internationale et la VII<sup>e</sup> Journée Internationale de la Société du Notariat Cubain les 29, 30 et 31 mai 2008.



**La Havane**

**THÈMES GÉNÉRAUX**
**VII<sup>ème</sup> JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DU NOTARIAT CUBAIN**

- 22 Le travail créateur de Droit du notaire latin
- 23 Efficacité exécutive de l'acte notarié
- 24 Intervention notariale dans des affaires du Droit de Famille
- 25 Défis du Droit Notarial face aux processus d'intégration en Amérique Latine.
- 26 Le rôle du notaire dans la prévention des litiges: rôle protecteur du Droit Notarial.
- 27 Intervention du notaire dans des domaines non traditionnels.
- 28 La fonction de preuve des actés notariés.
- 29 La constitution des sociétés commerciales: rôle du notaire.
- 30 La double qualification des instruments authentiques.
- 31 Intervention notariale dans les actes sur la propre incapacité: mandats préventifs, auto-tutelle, auto-curatelle.

**TROISIÈME RENCONTRE INTERNATIONALE DE DROIT NOTARIAL:  
(LE NOTAIRE FACE AUX DÉFIS DU DROIT DE FAMILLE)**

- 22 Formalisation du mariage près le notaire.
- 23 Unions de fait de personnes du même sexe et leur formalisation près le notaire.
- 24 Stipulations préventives sur la propre incapacité.
- 25 La délation testamentaire de la tutelle.
- 26 Le divorce par accord mutuel près le notaire. Mythes et tabous.
- 27 L'adoption et la tutelle près le notaire: possibilité et réalité.
- 28 Contrats de mariages par acte notarié.
- 29 Reconnaissance d'enfants dans des études notariales.

Les Thèmes convoqués n'excluent pas la possibilité d'en incorporer d'autres concernant l'activité notariale, pouvant être abordés dans les exposés présentés.

## PROGRAMME

### JEUDI 29 MAI

#### VIIÈME JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DU NOTARIAT CUBAIN

- 9.00 A.M. ACCRÉDITATION AU SIÈGE NATIONAL DE L'UNJC (CALLE 21, ESQUINA À D. VEDADO. VILLE DE LA HAVANE).
- 4.00 P.M. ACTE D'OUVERTURE À L'AMPHITHÉÂTRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA HAVANE
- 4.30 P.M. CONFÉRENCE MAGISTRALE.
- 6.00 P.M. COCKTAIL DE BIENVENUE.

### VENDREDI 30 MAI

#### TROISIÈME RENCONTRE INTERNATIONALE DE DROIT NOTARIAL

- 9.00 A.M. SÉANCE DE TRAVAIL.
- 1.00 P.M. PAUSE DÉJEUNER.
- 3.00 P.M. SÉANCE DE TRAVAIL.
- SOIRÉE : LIBRE - ACTIVITÉS OPTIONNELLES.

### SAMEDI 31 MAI

- 9.00 A.M. SÉANCE DE TRAVAIL.
- 1.00 P.M. PAUSE DÉJEUNER.
- 3.00 P.M. SÉANCE DE TRAVAIL.
- 6.00 P.M. CLÔTURE.
- 7.00 P.M. DÎNER DES ADIEUX.

Ces Journées proposent de continuer à développer l'étude, la discussion et l'analyse des institutions du Droit Notarial et de promouvoir le débat scientifique au moyen de la recherche, le dialogue et l'échange des expériences entre notaires, professeurs universitaires, agents d'enregistrement commerciaux, avocats et d'autres juristes et étudiants de Droit.



## San Petersbourg

### 1.20 TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL DE NOTAIRES RUSSES

À SAN PETERSBOURG, en RUSSIE,  
DU 29 AU 31 MAI ET LE PREMIER JUIN 2008

Du 29 au 31 de mai et le premier juin 2008 aura lieu le troisième Congrès de Notaires Russes. Son siège est la splendide ville de San Petersbourg.



### 1.21 RÉUNIONS DE L'UINL

BBUCAREST, EN ROUMANIE, DU 11 AU 14 JUIN 2008

Du 11 au 14 juin 2008 l'UINL se réunit à Bucarest, en Roumanie, afin de traiter des Thèmes concernant l'Union Internationale du Notariat.

LE SCHÉMA DES ACTIVITÉS EST LE SUIVANT:

- 11- 6- 2008: Réception des participants.
- 12 - 6 - 2008: Conseil de Direction et Commissions
- 13 et 14 - 6 -2008: Conseil Général



## Lisbonne



### 1.22 ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPEENNE (CNUE)

À LISBONNE, AU PORTUGAL, LE 20 ET LE 21 JUIN 2008

L'Assemblée plénière du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) se réunira à Lisbonne, au Portugal, les 20 et 21 juin.

### 1.23 XIII<sup>ème</sup> JOURNÉE NOTARIALE IBERO-AMÉRICAINNE

À ASUNCIÓN, AU PARAGUAY, DU 26 AU 28 JUIN 2008

La XIII<sup>ème</sup> Journée Notariale Ibéro-américaine aura lieu à Asunción, au Paraguay, du 26 au 28 juin.



## Asunción

**THÈME I:** "Outils que le Notariat peut fournir pour la solution des Titres Massifs de propriété"**Coordinateur International: Notaire Ramiro Benítez (URUGUAY)**E-mail: [bemerami@gmail.com](mailto:bemerami@gmail.com) - Tél.: (+598-2) 403.3669. Portable(+598) 9969-2343

Adresse: Magallanes 1424 Apto. 904 - Montevideo

**Coordinatrice Nationale: Notaire Milagros Arrúa Gauto (PARAGUAY)**E-mail: [milaarrua@yahoo.es](mailto:milaarrua@yahoo.es) - Tél.: (+595-12) 224-042

Adresse: Cerro Corá N° 1410 esq. Pai Pérez - Asunción

**THÈME II:** "Compétence Notariale dans des Affaires non Contentieuses"**Coordinateur International: Notaire Rafael Gómez Ferrer Sapiña (ESPAGNE)**E-mail: [gomez-ferrer@notariagomez-ferrer.com](mailto:gomez-ferrer@notariagomez-ferrer.com) - Tél.: (+34) 963.535.270

Adresse: Notaire de Valence c/ San Vicente Martir, 24, Ptas. 5° ET 7° 46002 - Valence

**Coordinateur National: Notaire Fanny Kiyomi Moriya Ishibashi (PARAGUAY)**E-mail: [fkoriya@tigo.com.py](mailto:fkoriya@tigo.com.py) - Tél.: (+595-71) 203-176

Adresse: 14 de mai N° 577 esq. Lomas Valentinas - Encarnación

**THÈME III:** "Intervention Notariale dans la Structuration des Petites et Moyennes entreprises "**Coordinateur International: Notaire Aldo Emilio Urbaneja (ARGENTINE)**E-mail: [escribania\\_urbaneja@speedy.com.ar](mailto:escribania_urbaneja@speedy.com.ar) - Tél.: (+54-11) 4654.3715 / 3725

Adresse: Belgrano 123, 1° "6" - Ramos Mejia - Province de Buenos Aires

**Coordinatrice Nationale: Notaire Marta Rabl Vezzetti (PARAGUAY)**E-mail: [escribl@hotmail.com.py](mailto:escribl@hotmail.com.py) - Tél.: (+595-21) 443-081

Adresse: 25 de mai N° 218 - Asunción

**FORUM:** "L'Ordre professionnel, garantie du citoyen face aux mauvaises pratiques de la fonction"**Coordinatrice Internationale: Me Lidia Giménez (PARAGUAY)**E-mail: [lidia@cu.com.py](mailto:lidia@cu.com.py) - Tél.: (+595-21) 441.183

Adresse: Caballero 343, 1° Piso - Asunción

**COORDINATRICE GÉNÉRALE****Me Ana Manuela González Ramos (PARAGUAY)**E-mail: [anamanue@hotmail.com](mailto:anamanue@hotmail.com) - Tél.: (+595-21) 492.330

Adresse: Jejui 720 casi O'Leary - Asunción

*Pour plus d'information cliquez: <http://www.cep.org.py>**E-mail: [jiberoamericana@cep.org.py](mailto:jiberoamericana@cep.org.py)*



## 1.24 2<sup>ème</sup> RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES (CAA)

LES 22 ET 23 AOÛT 2008,  
VILLE DE MEXICO, AU MEXIQUE

La 2<sup>ème</sup> réunion plénière de la Commission des Affaires Américaines (CAA) aura lieu à la ville de Mexico les 22 et 23 août.



## 1.25 LE 2<sup>ème</sup> CONGRES DES NOTAIRES DE L'UNION EUROPEENNE (CNUE)

À VARSOVIE, EN POLOGNE, DU 10 AU 12 SEPTEMBRE



Le Congrès des Notaires européens de l'Union Européenne est prévu pour les 11 et 12 septembre 2008 à Varsovie, en Pologne.

### Séance de travail

#### UN ESPACE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ JURIDIQUE

1<sup>a</sup> Une valeur pour la famille      2<sup>a</sup> Une valeur pour le citoyen      3<sup>a</sup> Une opportunité pour l'entreprise

### PROGRAMME

#### MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2008

LISTE DES HÔTES AUX HÔTELS

19H00: MESSE ŒCUMÉNIQUE

20H30: COCKTAIL DE BIENVENUE AU HILTON CONGRESS

#### JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008

9H00 - 10H00: LISTE D'ASSISTANTS DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

10H00 - 12H30: SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

12H45 - 14H00: DÉJEUNER D'OUVERTURE

14H15 - 18H00: SÉANCE DE TRAVAIL

20H00 - 23H00: CONCERT

#### VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2008

10H00 - 12H30: SÉANCE DE TRAVAIL

13H00 - 14H30: DÉJEUNER

15H00 - 17H00: SÉANCE DE TRAVAIL

17H00 - 18H00: SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE DU CONGRÈS

20H00: DÎNER DE GALA



## ACTUALITÉ

## CHAPITRE 2

## 2.1 ESPAGNE: PAIT

Ce sont des bureaux relevant tant des collectivités publiques que de différentes institutions publiques ou privées ainsi que des ordres professionnels, organisations d'entreprises et chambres de commerce où des conseils sont fournis pour démarrer les démarches concernant la création des sociétés à responsabilité limitée au moyen du Document Unique électronique. Il s'agit des bureaux consacrés à entamer ce processus et à coordonner toutes les gestions afin de conclure la constitution des sociétés. Les entrepreneurs reçoivent aussi des conseils sur la réalisation de leur plan d'entreprise et sur des sujets de financement et fiscalité. Ils sont établis à Madrid, aux Canaries et en Andalousie.



## 2.2 OIM: ORIGINE ET TÂCHE

L'**Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** a été créée en 1951 et c'est la principale organisation intergouvernementale dans le cadre de la migration. Elle travaille en étroite collaboration avec les associés gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. Elle encourage la migration humaine et organisée pour le bénéfice de tous et offre des services et du conseil aux gouvernements et migrants. Elle compte avec 122 États Membres et 92 Observateurs, dont 18 États et 74 Organisations Internationales et Non Gouvernementales à portée mondiale et régionale; plus de 380 Représentations et une liste de personnels de plus de 5500 personnes qui travaillent sur plus de 1600 projets.

**ORIGINE:** A l'initiative de la Belgique et des USA, en 1951 a été convoquée une Conférence Internationale sur des Migrations à Bruxelles, qui a abouti à la création du Comité Intergouvernemental Provisionnel pour les Mouvements de Migrants depuis l'Europe (CIPMME). Rapidement, le CIPMME est devenu le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes (CIME). En 1980, le Conseil du CIME a changé le nom de l'Institution pour celui de Comité Intergouvernemental pour les Migrations (CIM), en reconnaissance de son croissant rôle mondial. Enfin, en 1989, le CIM est devenu l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), après l'amendement et la ratification de la Constitution de 1953. Son siège central est à Genève.

Dans sa qualité de principale organisation Internationale pour les migrations, l'OIM travaille avec ses associés de la communauté Internationale pour: aider à envisager les croissants défis posés par la gestion de la migration au niveau opérationnel; encourager la compréhension des questions de migration; le développement social et économique par le biais de la migration; et veiller au respect de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

**TÂCHE:** La tâche de l'OIM consiste à veiller pour une gestion organisée et humaine de la migration; promouvoir la coopération Internationale sur des questions de migration; aider à trouver des solutions pratiques aux problèmes de migration: et offrir de l'assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, soit des réfugiés, soit des personnes déplacées ou déracinées. La Constitution de l'OIM reconnaît explicitement le lien entre la migration et le développement économique, social et culturel, ainsi que le respect du Droit à la liberté de mouvement des personnes. L'OIM travaille en étroite collaboration avec ses associés gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux en: Migration et développement; Migration aidée; Migration réglementée et Migration forcée.

L'un des principaux défis pour l'OIM et ses États Membres est la lutte contre la traite des personnes car elle constitue une forme de migration irrégulière dont les fins d'exploitation impliquent la violation des Droits de l'homme des migrants.

Dans les dernières années, les phénomènes de traite et de trafic des personnes se sont accrus de manière considérable. On méconnaît le nombre de victimes mais on estime qu'entre 800.000 et 2 millions de femmes et enfants ont été des victimes de traite jusqu'au 2002 dans le monde entier.

L'OIM considère que la traite des personnes est un processus de contrainte et d'exploitation qui démarre avec le recrutement de la personne dans son lieu d'origine et qui continue avec l'exploitation dans les lieux de transit et de destination.

**TRAITE DES PERSONNES:** L'OIM a adopté la définition de Traite de Personnes qui figure dans le "Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants", qui complète la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé.

Pour ce Protocole, la traite des personnes **désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.**

L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Il diffère du concept de **Trafic Illicite de Migrants, dont la définition, suivant le "Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer", désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État.**

### 2.3 HCCH: INDE, NOUVEAU MEMBRE



Le 13 mars 2008, l'Inde est devenue le 69ème membre de l'Organisation de la Conférence de la Haye de Droit International Privé. Ce jour-là, elle a déposé son instrument d'acceptation des statuts dudit organisme.

### 2.4 UNION EUROPÉENNE : ZONE SCHENGEN

Depuis le 14 juin 1985, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ont accordé la suppression graduelle des contrôles des frontières dans leurs frontières communes, une décision qui a été connue sous le nom de "Convention Schengen", pour la ville de Luxembourg où elle a été signée.

Par cet accord intergouvernemental, les pays signataires s'engageaient à supprimer graduellement tous les



contrôles dans les frontières qu'ils partageaient afin de permettre la liberté de transit sur un territoire dont la dénomination est devenue "l'espace Schengen".

De même, une série de mesures compensatoires a été établie dont les contrôles aux frontières extérieures et la coopération entre les autorités administratives, douanières et policières des États participants de l'accord ou du système d'information Schengen (SIS, par ses sigles en anglais).

En novembre 2007, les Ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne ont accordé d'élargir l'espace à d'autres neuf États, une décision qui a été soutenue ce même mois par le Parlement Européen. Le nouveau système prévoyait la suppression des frontières terrestres et maritimes pour le 21 décembre 2007, alors que les frontières aériennes

resteraient éliminées dès le 30 mars 2008.

C'est donc à partir du 30 mars 2008 que la libre circulation s'est étendue aux aéroports d'autres neuf États membres. Avec ce nouvel élargissement, l'espace Schengen comprend 24 nations parmi lesquelles il n'est pas nécessaire de se servir du passeport pour se déplacer. Les pays qui y adhèrent depuis cette date sont ceux qui sont entrés à l'Union européenne en 2004, à l'exception de Chypre, dont: la République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. Jusqu'à ce moment là, l'espace Schengen était composé de 22 États membres de l'Union européenne et deux autres pays non communautaires: la Norvège et l'Islande.

*Source: Page du Parlement européen.*

# Brèves Nouvelles

## CHILI: RÉUNION AVEC DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES NOTAIRES DE CHINE



Des Membres de l'Association des Notaires de la République Populaire de Chine se sont réunis avec la Direction de l'Association des Notaires et des Conservateurs du Chili afin d'échanger leurs expériences et d'analyser le développement du Notariat chilien. La rencontre a eu lieu le 11 mars à la ville de Santiago de Chile. La mission du Notariat de la Chine, est dirigée par son Secrétaire Général, M Liang Hongliang.

## BRÉSIL: LOI 11.441/2007



La Loi 11.441/2007 a été adoptée le 4 janvier 2007 et depuis un grand mouvement s'est produit. Cette loi permet que les familles puissent régler leurs successions et les ménages leur séparation de manière rapide en assistant à un tabellion. C'est ainsi que les procès ont des résultats plus vite que prévu et au moins d'une semaine. Les coûts sont bien inférieurs, en général que ceux découlant d'une procédure judiciaire. Il faut remarquer que cette Loi établit une option pour l'utilisateur qui peut dresser un inventaire ou une séparation près le tabellion quand il y aura accord et sans présence d'incapables. Ceux qui préfèrent la voie judiciaire, peuvent s'y adresser. Pour rendre officiel le divorce, les couples doivent attendre un an depuis leur séparation. C'est ainsi que les séparations accordées peuvent être faites près un tabellion, accompagnés d'un avocat. En cas de litige, la séparation doit être faite par la voie judiciaire. Tant la séparation que le divorce accordés peuvent être faits indépendamment de la partition des biens, pouvant être faite à posteriori. Quant aux inventaires, ils peuvent être dressés directement par le tabellion, par acte notarié, dans les cas où il n'y aurait pas de testament, tous les intéressés étant d'accord et n'ayant pas d'incapables intéressés. Et s'il y en a un, l'inventaire peut être dressé sous acte notarié pourvu qu'il n'ait pas d'incapables intéressés, étant nécessaire dans ce cas l'homologation judiciaire. Cette Loi incorpore un nouveau service et reconnaît le rôle de paix sociale du notaire.

Source: [www.notariat.org.bra](http://www.notariat.org.bra)

## REPUBLIQUE TCHÈQUE: ETUDE D'UN REGISTRE DE DONNEUR D'ORGANES



Le Notariat de la République Tchèque est consacré à l'étude de la création d'un Registre de personnes qui seraient d'accord pour donner leurs organes. De nos jours, sont analysées des possibilités pour sa réalisation.

Source: *Revista Escritura Monográfico N° 5*

## ÆQUITAS:

### PRÉSENTATION AU NOTARIAT INTERNATIONAL



Au cours du 25e Congrès du Notariat International s'est présenté près le notariat mondial, la Fondation Æquitas. Cette fondation a été constituée en l'an 2000 à l'initiative du Conseil Général du Notariat espagnol et son but est celui d'aider les gens appartenant à des secteurs vulnérables ayant besoin d'une protection juridique spéciale telles que les personnes handicapées, les immigrants, les mineurs et les personnes âgées, victimes de violence, parmi d'autres. Son but essentiel est celui d'améliorer le cadre normatif qui règle la situation juridique de ces personnes en encourageant et en ébauchant des réformes législatives à ces fins.

Æquitas est une Fondation à intérêt général, à caractère particulier, de bienfaisance, de nature permanente et domaine de l'état. Elle a une page web avec information d'utilité: lois, centres spécialisés, téléphones d'intérêt et nouveautés adressés à ces groupes de personnes ayant besoin d'une protection spécifique. La page web étant: [www.Aequitas.org](http://www.Aequitas.org)

Elle a aussi un cabinet de consultation "on-line" par lequel des conseils gratuits sont fournis. Ce cabinet est assuré par des notaires volontaires qui consacrent leur temps et offrent leur conseil à cette fin.

## UNESCO: SEMAINE MONDIALE D'ACTION 2008

### "UNE EDUCATION DE QUALITÉ POUR METTRE FIN À L'EXCLUSION"



La Semaine mondiale d'action se déroulera du 21 au 27 avril 2008 sur le thème "Une éducation de qualité pour mettre fin à l'exclusion".

L'UNESCO organise des activités dans le monde entier pour sensibiliser aux questions de qualité et d'inclusion dans les contextes locaux et rappeler aux gouvernements leur promesse de réaliser l'Education pour tous d'ici à 2015, pour que chaque enfant, jeune et adulte ait accès à l'éducation. Ministères, agences du système des Nations Unies, médias, établissements d'enseignement et la société civile figurent parmi les associés de l'opération.

## FRANCE:

### CAMPAGNE RELATIVE À L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE DES NOTAIRES



Une vaste campagne de publicité concernant l'activité immobilière des notaires sera menée en France. Elle s'inscrit dans les actions de développement de l'activité de négociation immobilière des notaires. Des publications seront faites sur des sites web à grande consultation et sur des numéros spéciaux de la presse écrite.





## CONFÉRENCES ET DISCOURS

# CHAPITRE 3



## DISCOURS



*M. Felipe de Bourbon*

### 3.1 DISCOURS INAUGURAL DU 25<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT

RÉALISÉ À MADRID, EN ESPAGNE, DU 3 AU 6 OCTOBRE 2007, AU PALACIO MUNICIPAL DE CONGRESOS, PAR SA HAUTESSE RÉELLE LE PRINCE D'ESPAGNE, M FELIPE DE BOURBON:

"L'INDÉPENDANCE ET L'IMPARTIALITÉ DÉFINISSENT  
LE NOTAIRE ET EXPLIQUENT SON PRESTIGE SI RECONNU"

"Madame la présidente de la Communauté de Madrid, Monsieur le Ministre de Justice et notaire majeur du Royaume, M. Le Président du Conseil du Notariat d'Espagne, M. le Président de l'Union Internationale du Notariat Latin, M. le Président et membres du Comité organisateur de ce congrès, cher Président d'honneur de l'Union Internationale, M. Juan Vallet de Goytisolo, autorités, Mesdames et Messieurs.

C'est un véritable honneur pour la princesse et pour moi de vous accompagner dans cet acte pour présider l'inauguration du 25<sup>e</sup> Congrès International du Notariat à Madrid. Nous vous remercions vivement de votre invitation, ainsi que des aimables mots adressés à nous par tous ceux qui ont pris la parole.

C'est la troisième fois que l'Espagne est le siège de ce congrès où tous les trois ans se rendent des représentants de la fonction notariale de 75 nations d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et d'Europe. En prenant Madrid la relève de la grande ville sœur de Mexico District Fédéral qui a logé l'édition de l'an 2004, c'est un vrai plaisir pour moi de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues en Espagne à tous les participants étrangers qui nous visitent à cette importante réunion. Permettez-moi, compte tenu sa performante tâche d'organisation, d'exprimer nos sincères félicitations au Conseil Général du Notariat d'Espagne, à ses membres et au Comité Organisateur de ce congrès, à vous tous, hôtes et visiteurs, nous vous souhaitons que le déroulement de ces journées de débat, de réflexion et d'échange d'idées et d'expériences communes convoquées par l'Union Internationale du Notariat soient un vrai plaisir.

C'est sans doute une excellente occasion pour remarquer publiquement face à la société, la traditionnelle et croissante importance de la fonction notariale, son incontestable contribution à la paix sociale et sa dimension économique et sociale transcendante. En effet, elle constitue un pilier essentiel pour la sécurité du trafic

juridique dans notre société. C'est ainsi parce que dans notre système notarial de type latin, basé sur le Droit romain germanique, il correspond au notaire de développer une importante tâche qui consiste dans l'exercice d'un contrôle de la légalité dans les documents qu'il reçoit et dans la quête d'une solution équilibrée assurant la sécurité juridique et le respect à la liberté contractuelle depuis une position d'indépendance et d'impartialité, d'équidistance par rapport aux intérêts des parties. Ces caractéristiques sont celles qui définissent le notaire et celles qui expliquent la reconnaissance et le haut prestige cumulé par les notaires dans les pays représentés à ce congrès.

En tant qu'héritier de la Couronne, permettez-moi de témoigner la gratitude et l'admiration à tous les notaires espagnols pour leur rigoureuse préparation, leur autorité juridique reconnue et leur comportement professionnel si vantée, ainsi que leur impartialité et leur temps y consacré.

En Europe, il faut se remonter aux origines de la fonction notariale au bas Moyen Âge, lorsqu'il fut créé un système de sécurité contractuel visant à éviter l'existence des affaires frauduleuses, illégales, injustes ou simplement défectueuses. Dans le cas de l'Espagne, il est évident l'apport du Notariat à notre développement économique, notamment depuis l'adoption la Loi Organique du Notariat de 1862. De nos jours, les exigences auxquelles cette loi a donné des solutions sont toujours les mêmes, quoique dans un contexte très différent. D'une part, le processus d'intégration globale issu des nouvelles technologies et d'autre part, le besoin d'équiper l'État avec des instruments efficaces dans la lutte contre la fraude. Ces deux réalités ont poussé à modifier cette Loi afin, sans altérer ses essences, d'adapter le besoin notarial aux nouveaux temps.

A cet égard, depuis 2001, le notaire utilise quotidiennement ces nouvelles technologies dans ses rapports avec les administrations publiques et les citoyens et, depuis 2005, il collabore avec une grande efficacité avec l'administration de justice dans la prévention des modernes types de fraude.

Tout au long du congrès International, deux thèmes d'une importance considérable seront abordés: D'une part, la pièce notariée en tant qu'instrument de développement dans la société et de l'autre l'activité notariale dans les milieux ruraux et urbains. Le tout sous la devise: "le notariat, une institution mondiale". Il n'y a pas de doute qu'aujourd'hui, plus que jamais, le notaire dispose des mêmes principes qui renforcent son incontestable dimension et projection mondiale. La fonction notariale, qui a contribué en bonne mesure à la modernisation de nos sociétés, acquiert la confiance qu'il faut pour pouvoir profiter des occasions et dépasser les défis découlant de la croissante internationalisation des relations juridiques, produit des phénomènes d'intégration régionale et de la mondialisation. Le rôle notarial revêt, de même, un spécial intérêt et dispose d'une efficacité particulière pour aider à la croissance économique et sociale du monde rural. Tout particulièrement dans les pays en voie de développement, par exemple, au moyen d'une justification stable accessible et sûre des titres de propriété. Tout un ensemble de réalités qui ne modifient pas pour autant, le fait que ce soit la personne, ses droits, sa dimension économique, sociale et familiale celle qui constitue le référentiel essentiel de la fonction notariale.

D'autre part, dans l'actuel modèle d'économie de marché, la recherche de la sécurité juridique impose un sens d'anticipation ou de préservation qui équipe l'institution notariale d'un contenu renouvelé. Cette orientation préventive des modernes instruments de sécurité juridique essaie de régler les affaires juridiques sans vices ni irrégularités; soit, sans germes d'un ultérieur conflit.

La sécurité juridique consacrée dans la Constitution Espagnole de 1978 est un principe de base du constitutionalisme moderne et l'une des fonctions essentielles de l'État de Droit, en plus de l'un des buts à atteindre par la communauté Internationale dans son ensemble. Je suis convaincu que ce congrès International vous permettra d'approfondir dans la meilleure connaissance de nos respectives réalités juridiques nationales, des nouvelles requêtes posées par nos sociétés et aussi des différentes solutions à être envisagées pour y répondre. Cela renforcera sans doute la nécessaire coopération internationale de nos notaires en pensant au meilleur service à nos citoyens et aux pays de ce monde de plus en plus interdépendant et mondialisé.

Avec cet esprit la princesse s'unit avec moi pour vous souhaiter encore une fois un très heureux et fécond séjour à Madrid, ainsi que bien des succès dans vos travaux. Et maintenant, j'ai un grand honneur de déclarer inauguré le 25ème congrès International du Notariat à Madrid.

## DISCOURS

*M. le Notaire Eduardo Gallino*

### 3.2 DISCOURS DU PRÉSIDENT ÉLU, M. LE NOTAIRE EDUARDO GALLINO XXV<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT LATIN

MADRID, ESPAGNE. 05 OCTOBRE 2007

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONGRÈS  
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DES NOTARIATS DE L'UNION  
REPRESENTANTS DES AUTORITÉS  
CHERS ET CHÈRES HÔTES  
CHERS COLÈGUES

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous en ma qualité de nouveau Président élu de l'Union Internationale du Notariat pour la Législature 2008-2010, distinction qui ne peut se justifier que comme reconnaissance à la hiérarchie du notariat argentin, en particulier, et des notariats américains en général, que je représente en toute humilité.

Grâce à la générosité de nos pairs, nous nous constituons ainsi en un chaînon ultérieur de la communauté transparente d'une institution qui représente les notaires du monde, dont nous avons vécu intensément l'évolution à partir des divers rôles que nous avons été appelés à jouer tout au long de ces dernières années. Cette nouvelle responsabilité, par ailleurs qualitativement supérieure, suppose un engagement extraordinaire: face à la communauté notariale que nous souhaitons fortement unie, progressiste et confiante dans ses efforts et ses convictions; mais en outre, face à la pluralité de défis extérieurs qui affectent fort souvent l'essence même de notre mission en tant que fonctionnaires publics et professionnels du droit.

Tout d'abord j'adresse mes salutations les plus cordiales à tous les notariats membres de notre chère Union, représentants des cinq continents, et à tous ceux qui sans être membres actifs entretiennent cependant des rapports privilégiés avec l'Union Internationale du Notariat.

J'invite tous ceux qui, avec enthousiasme, sans réticence, dans la transparence, en un effort commun, ont travaillé pour progresser, pour nous perfectionner et pour rendre, chaque fois, plus certains et plus présents les objectifs et les fruits désirés de notre Union, toujours pour le bien de la communauté que nous servons.

Je tiens également à ce que mes premiers mots expriment la reconnaissance adressée à ceux qui m'ont précédé dans l'exercice de ces responsabilités et je me réjouis de les adresser à la personne du Notaire Maître Giancarlo Laurini, encore aujourd'hui Président de notre organisation internationale, que je remercie tout particulièrement de la confiance qu'il nous a témoignée, de l'amitié qu'il nous a offerte et surtout de l'exemple qu'il a su représenter pour nous.

Notre tâche, si complexe et si délicate, est à la fois continuité et approfondissement de tout ce qui déjà s'est concrétisé avec excellence dans un contexte difficile, au sein duquel le notariat latin a su s'inscrire en

participant au processus de renouvellement et de changement, en promouvant la justice et l'équité, le respect des droits fondamentaux de l'homme ainsi qu'une plus juste répartition de la richesse et des opportunités, autant de facteurs qui ont conduit les populations les plus diverses du monde à accepter et à reconnaître l'institution notariale comme une garantie nécessaire de la légalité des actes et du respect indispensable dans les relations inter-subjectives.

Grâce à ses efforts déployés en toute conscience, le notariat de type latin a accompagné, au cours de ces dernières décennies, les processus naturels des évolutions sociales et économiques, nationales, régionales et internationales, en recherchant sa responsabilité participative, sans renoncer pour autant à une fonction publique reconnue au cours des siècles.

On dit que nous vivons des moments de crise et il est certain que tout est remis en question ou relativisé, c'est là le signe des temps; mais en tant que tel, ce phénomène implique toujours un risque mais aussi une opportunité et le notariat latin est disposé à la mettre à profit. Bien conscient de ses valeurs et des ses bienfaits pour le progrès et la paix des peuples.

En réalité, le réel défi plonge ses racines en nous-mêmes, dans notre connaissance de notre capacité d'initiative et de créativité, sans renoncer en rien à nos principes fondamentaux, propres du notariat de type latin, qui forment l'essence même de notre existence.

La nature des choses, au XXI<sup>e</sup> siècle, nous indique à quel point notre insertion dans la société est incontournable, équipés que nous sommes de critères modernes face à des réalités en évolution qui réclament aujourd'hui une réponse cohérente et essentielle pour la sécurité, l'efficacité des activités juridico-économiques, sans distinction d'espace au sein d'une perspective mondialisée que nous pouvons et nous devons offrir.

Face à ce panorama, le concept de Déontologie Notariale acquiert une particulière valeur. Et le mentionner m'amène à évoquer ce décalogue qu'a présenté José Adrián Negri, l'inspirateur de notre Union, lors du Congrès national du Notariat argentin, qui s'est tenu dans ma ville natale, Córdoba, en 1944.

A partir de ces bases éthiques et opérationnelles, qui d'autre part sont inhérentes aux activités du Notariat, nous sommes arrivés aujourd'hui à ces Principes de Déontologie Notariale qui relèvent de la préparation professionnelle, des rapports avec les collègues et les organes professionnels, de la compétence, de l'intervention personnelle du notaire, du secret professionnel, des critères d'impartialité et d'indépendance et, enfin, de la diligence et de la responsabilité du notaire.

Par suite, l'image du notaire doit rester clairement définie, aussi bien comme titulaire d'une fonction publique que comme expert juriste, investi par l'Etat pour conférer l'authenticité aux actes et aux transactions juridiques figurant dans les documents qu'il rédige, revêtus de la force probante et exécutoire dont la fonction préventive s'étend à toutes les activités juridiques non contentieuses.

D'où l'importance et la nécessité de l'organisation notariale et de l'appartenance des notaires professionnels à un organisme collégial, unique, qui assume, aux fins de notre Union, la représentation du notariat de chaque pays et de son incontournable collaboration avec les organismes de l'Etat sous ses aspects les plus divers et les plus variés.

Il m'appartient d'être le troisième argentin qui assure la Présidence de l'Union Internationale du Notariat. Mes illustres prédécesseurs ont été José Adrián Negri, premier président déjà évoqué, et le Notaire Raúl Moneta, qui accéda à cet honneur, 25 ans plus tard, à l'occasion du Congrès International de Buenos Aires de 1973.

L'expansion de notre Union Internationale, depuis cette lointaine année 1948, qui va bientôt fêter son 60<sup>e</sup> anniversaire, a été vigoureuse au point que des 19 pays fondateurs, nous sommes arrivés aujourd'hui à 76, et il y a de fortes et concrètes possibilités que notre croissance se poursuivra non seulement quantitativement, mais aussi, fait plus important encore pour nous, également qualitativement dès lors que, grâce à l'engagement et à la lucidité de nos dirigeants, l'unique organisation mondiale notariale, est parvenue à élever sans cesse et constamment les niveaux de formation et d'excellence de ses membres, les membres originaires et les membres qui ont récemment adhéré, situation que nous nous engageons à soutenir et à intensifier, en particulier grâce aux efforts inlassables de nos Académies Notariales respectives.

Nous sommes animés d'un esprit de fidélité absolue aux principes liminaires du notariat de type latin et notre forme de travail aura comme fondement l'exécution de la volonté du notariat en tant qu'institutions étroitement unie et unifiante.

Nous sommes déterminés par une vocation de servir d'instrument à la communauté des collègues, en privilégiant leurs initiatives et leurs propositions.

Il nous incombe d'atteindre les objectifs institutionnels, sans culpabiliser les autres, mais au contraire en nous concentrant sur l'analyse de notre propre capacité ou incapacité.

Il faut réfléchir et analyser pour ensuite décider et résoudre; et le faire en équipe, comme un tout, en évitant les visions providentialistes ou unilatérales, œuvrant toujours dans l'unité et dans le respect de la diversité de sentir et de penser, en visant à des transformations susceptibles de dépassement et soutenues par des critères de prévisibilité.

Nos Statuts et notre Règlement, récemment approuvés, représentent un effort renouvelé et une nouvelle opportunité de style de travail qui tend à nous permettre de nous adapter aux exigences impérieuses du présent, tâche qui s'avérera toujours laborieuse, mais qui, nous l'espérons, se traduira par une plus grande efficacité et une plus grande efficacité de nos efforts, nous qui aspirons à les concrétiser dans la double dimension du domaine intérieur et extérieur.

Les finances de notre Union sont un souci pour nous et nous n'entendons pas nous y dérober, car il est impossible de mettre en place quelque politique que ce soit sans les ressources nécessaires.

Il est donc indispensable, en premier lieu, d'acquitter les cotisations et les contributions accordées, facteur clé pour percevoir dans les faits, dans leur exécution l'utilité de notre organisation pour les membres qui la composent; et en deuxième lieu, fait non moins important, faire jouer l'imagination pour envisager de nouvelles sources de revenus qui puissent nous permettre de renforcer nos structures et de mener à bien avec succès les programmes de travail décidés d'un commun accord.

Nous exprimons nos remerciements chaleureux aux notariats les plus développés économiquement et culturellement pour leurs fonctions exemplaires, mais en même temps nous demandons à tous d'accomplir les plus grands efforts pour contribuer solidairement à un développement harmonieux et équilibré de toute la communauté notariale, pour garantir le bien commun, de façon à ce qu'aucune des organisations nationales ne risque de se sentir exclue.

D'autre part, mes chers collègues, et à partir de cette apothème selon lequel l'on assume uniquement ce que l'on connaît, nous insistons sur l'importance de la communication comme élément de fond et pas simplement formel, de rapprochement entre nos communautés notariales, nos populations et nos cultures. Communication d'initiatives, d'efforts, de projets, de tâches, de finalités et d'objectifs.

A cette fin, nous reconnaissons un engagement tout particulier à notre Bureau Permanent d'Échange International, et nous mettrons tout en œuvre pour renforcer le plus possible les outils nécessaires à ses activités.

Il ne suffit plus de savoir, de faire, de savoir faire, mais il faut en outre essentiellement faire savoir.

La presse et la diffusion sont des prolongements extrêmement utiles des fonctions de la Présidence. L'information, fondement de toute décision, doit circuler rapidement et clairement.

Nous sommes au troisième millénaire et tous doivent connaître notre existence, en particulier les organismes nationaux et internationaux qui se relient directement ou indirectement avec notre fonction notariale.

Le contact et le dialogue avec ces organisations, organisations politiques et financières, économiques et culturelles sont une exigence fonctionnelle, si nous voulons optimiser la réalisation de nos objectifs.

Nous entendons poursuivre et approfondir tout ce qui a été entrepris avec succès par notre prédécesseur, de nous transformer en interlocuteurs autorisés et de même rang, comme nous l'avons fait avec la Banque mondiale et la Conférence de La Haye de Droit International Privé.

D'autre part, c'est notre intention et notre souci d'avoir une Union active et ouverte au dialogue et il nous importe de pouvoir compter sur des collaborateurs qui exercent leur fonction, animés d'un profond sentiment de service, en d'autres termes, en se conformant sans réserve aux responsabilités qui leur incombent.

Nous invitons instamment les représentants des notariats membres à resserrer leurs rapports avec leurs notariats nationaux respectifs, en jouant le rôle de courroie de transmission fructueuse entre les travailleurs de l'Union Internationale de Notariat et leurs destinataires authentiques, à savoir les notaires en exercice de chaque pays.

C'est une vérité incontestable que le notariat peut jouer un rôle unique et extraordinaire: servir de passerelle et de lieu de rencontre entre des civilisations et des cultures distinctes, afin d'être rapprochés par des valeurs et des objectifs communs.

Chers collègues, l'enjeu de notre gestion est simple, connu et conséquent: parvenir aux objectifs de notre Union, respecter et faire respecter les normes de déontologie notariale et diffuser les principes du notariat de type latin, pleinement convaincus que ces engagements se traduiront sans aucun doute en avantages pour tous ses membres.

Je ne voudrais pas conclure sans féliciter chaleureusement le Conseil Général du Notariat espagnol pour l'organisation magnifique et excellente de ce Vingt cinquième Congrès International, en la personne de son président, le Notaire Maître José Marqueño de Llano et du Président du Comité d'Organisation du Congrès le Notaire Maître José Manuel García Collantes, au vu non seulement de la qualité des attentions qu'ils nous ont prodiguées, mais aussi des conclusions scientifiques mémorables auxquelles il est parvenu, en leur assurant que ce congrès restera pour toujours gravé dans notre mémoire.

Nous sommes conscients de nos limites et de nos faiblesses personnelles, mais aussi de nos forces et de nos vertus, mais nous sommes certains que grâce à la collaboration de tous, avec le sens critique constructif nécessaire, avec l'enthousiasme partagé et les conseils amicaux, notre législature portera les fruits que nous tous espérons.

*Merci à tous les présents et je les prie de bien vouloir transmettre les salutations fraternelles à la grande communauté mondiale du notariat latin. Conservons comme engagement notre devise: travail et encore travail.*

*Encore une fois, nos plus profonds remerciements à tous.*

### 3.3 DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT, MAÎTRE EDUARDO GALLINO

EN SÉANCE DU CONSEIL DE DIRECTION TENUE

À BUENOS AIRES, EN ARGENTINE, LE 6 MARS 2008

"AUX AUTORITÉS PRÉSENTES

À MES CONFRÈRES

MESDAMES ET MESSIEURS

Je tiens à vous assurer que j'ai grand peine à cacher les sentiments divers que j'éprouve d'émotion et de satisfaction renfermés dans mon esprit à cet instant, face à cet auditoire si qualifié. Je tiens à vous exprimer, encore une fois, ma reconnaissance de m'avoir plébiscité en tant que Président de l'Union Internationale du Notariat pour la législature 2008-2010.

Afin de nous détendre un peu de tant d'émotion, je salue cordialement et fraternellement tous les notariats membres de notre Organisation avec leur présence active sur les cinq continents et servant plus de la moitié de la population mondiale. Ce message est aussi adressé à tous ceux qui, sans en faire partie, maintiennent des relations préférentielles avec l'Union Internationale du Notariat, à laquelle, j'en suis sûr et certain, ils adhéreront peu à peu, tel que le confirme la tendance de nos dernières législatures.

Je prends donc mes fonctions dans ces circonstances, dépouillé de tout mérite envers ma personne, puisque mes pairs ont déjà jugé et décidé à ma place. Dans mon for intérieur, j'estime qu'il s'agit d'une reconnaissance objective concernant la hiérarchie obtenue par les notariats américains en général, et le notariat argentin en particulier, qui ont promu ma candidature, le point de départ qui me permet aujourd'hui de représenter le notariat mondial.

Succéder à mon très cher ami, le Président Giancarlo Laurini dans l'énorme responsabilité de conduire l'avenir de l'Union, comporte, tout en étant un sceau d'honneur, un enjeu extraordinaire du point de vue qualitatif et quantitatif. En effet, il faut tenir compte des demandes exigées par les rapports avec nos propres notariats membres, avec les entités ou organisations nationales et supranationales de tout genre, et avec les destinataires ultimes de nos services professionnels. Il s'agit de toute évidence des consommateurs à qui nous nous devons, dans notre double qualité de juristes et d'officiers publics au service de la sécurité juridique préventive et de la paix sociale.

Pour répondre à cet éventail important et varié d'exigences, ni les compétences et l'effort d'un seul homme, ni ceux d'un petit groupe directeur ne sont plus suffisants.

Il en faut bien plus: le parfait engagement de ceux qui intègrent, aux divers stades, la structure de notre Union. Personne ne peut être mis à l'écart, personne ne peut observer passivement les décisions et actions à adopter ou à exécuter.

Le notariat c'est nous tous.

À cet effet, -encore une fois- je fais appel au notariat mondial, afin de nous affirmer tout d'abord sur le rocher fondamental de nos principes et buts, et ensuite de travailler ensemble dans l'esprit ferme et tenace, avec la transparence qui a su guider, toujours, la traditionnelle conduite de notre organisation internationale, afin de consolider et de parfaire, dans une action de progrès constant, nos finalités et buts les plus nobles.

Je sais bien que c'est une tâche complexe et délicate, intégrée d'éléments et facteurs imposant l'art, la science et la conscience pour aborder et résoudre, avec adresse et capacité, les croissantes réclamations d'un monde mondialisé. Le temps et l'espace y ont réduit les paramètres périmés et nous obligent maintenant à préparer nos esprits pour agir de manière très réfléchie et créative dans des situations, souvent critiques.

Voici venus des temps de crises focalisées ou générales, des temps de changement, mais dans la conscience de ce qui n'évolue pas périt. Il faut donc rejeter les nuances négatives de cette phénoménologie et grâce à

un processus de renversement de son analyse, il faut en extraire les composantes positives permettant de les retransformer en un processus de croissance, de profit utile. Il faut la considérer comme une crise de développement, à assumer par notre Institution dans une prospective susceptible de surmonter des conjonctures circonstancielles. Cela nous permettra non seulement de nous en sortir dans un simple état de survie, mais aussi, elle nous fournira, au contraire, la possibilité d'en extraire les fruits les plus prometteurs.

À cet effet, le notariat doit s'engager, de la même façon ou d'une façon plus approfondie, tel qu'il le fait depuis quelques temps. Il doit donc assumer, dans le domaine de ses compétences et fonctions, un premier rôle dans ce processus important et accéléré de transformation et de changement. Ce sera le moteur pour dynamiser la justice et l'équité, le respect des droits fondamentaux de l'homme et l'accomplissement réel et effectif d'une éthique de la distribution de la richesse et des chances, ses actions visant les régions et les personnes les moins favorisées de la planète.

Pendant ces dernières décennies, nous avons beaucoup fait et avancé, il est juste de le reconnaître. Il faut pourtant éviter tout soupçon d'immobilisme, d'apathie ou de scepticisme, en utilisant l'antidote de travailler sans répit, pour accompagner tous les processus évolutifs sociaux et économiques, nationaux, régionaux et internationaux. Nous affirmerons ainsi notre responsabilité participative, sans renoncer absolument aux principes fondamentaux d'une profession juridique et d'une fonction publique assurées et reconnues pendant des siècles.

Notre Union Internationale du Notariat, qui va bientôt célébrer son 60<sup>ème</sup> anniversaire, depuis ce noyau qui a germé parmi les 19 notariats fondateurs à nos jours si prometteurs, où nous sommes parvenus au chiffre de 76 notariats membres, s'est répandue d'une façon telle, que nous pourrions qualifier d'explosive. Il est vrai que les numéros sont importants, mais pour nous ce qui est beaucoup plus significatif c'est l'aspect qualitatif. En effet, la nôtre, l'unique organisation mondiale notariale, a obtenu dans sa quête constante de l'excellence, la hausse continue et permanente des niveaux de formation et de la qualité de ses intégrants.

Je ratifie, encore, mon ferme engagement de consolider et d'étendre la tâche de mes prédécesseurs, comptant pour ce faire sur le précieux apport de nos Académies Notariales, des Comités et des Groupes de travail. J'abrite aussi l'espoir, soutenu dans l'effort commun, qu'à la fin de notre mandat, nous remettrons à ceux qui nous succéderont une Union encore plus puissante et épanouissante en quantité et en qualité.

L'homme a souvent l'habitude d'attribuer ses malheurs et ses échecs au mauvais sort ou à des faits étrangers, attitude trop connue pour s'acquitter de toute faute. Je suis pleinement convaincu qu'au contraire, il nous faut prendre le véritable défi qui consiste à internaliser notre examen et à faire le point sur notre capacité d'initiative et notre potentiel de créativité.

Chacun devra y puiser, certainement, une riche source d'idées et de propositions qui, une fois soumises à l'ensemble, constitueront un excellent apport visant à l'obtention du niveau de qualité le plus élevé auquel nous aspirons tous pour notre chère Union. Prenons donc un exemple de notre propre histoire collective: qui aurait su imaginer vers la moitié du XX<sup>e</sup> siècle les changeantes et versatiles circonstances qui interviennent aujourd'hui au quotidien?

Pourtant, le notariat a su, à chaque instance critique, mettre en place l'expérience cumulée, pour se munir des mécanismes institutionnels lui ayant permis, au fil du temps et en dépassant frontières et particularismes, de fournir, à ceux qui nous le demandent, les réponses justes et essentielles à la sécurité du trafic juridique et économique.

Parmi les dix grandes puissances mondiales, indépendamment de l'ordre dans lequel nous les énumérons, sauf pour les États Unis d'Amérique (USA) et la Grande-Bretagne, toutes les autres répondent à l'ordre juridique documentaire de type latin, respectant son essence, sans cesser de reconnaître les particularités qui répondent aux différents patrimoines culturels.

Il est possible d'en tirer une conclusion simple et fondamentale: Que le notariat de type latin n'est pas un obstacle, tout au contraire, il s'agit d'un collaborateur et d'un agent nécessaire au progrès et à la paix

sociale souhaitée par tous.

Nous reconnaissons et respectons les différences avec les autres systèmes juridiques, mais nous sommes convaincus de la supériorité du nôtre, dont témoigne son expansion, au-delà des attaques circonstancielles, injustes et non toujours fondées que nous subissons, en méconnaissant nos vertus et valeurs, bref, notre culture et tout particulièrement notre façon d'être.

Il y a cinq mois seulement, lors de l'inoubliable Vingt-cinquième Congrès International du Notariat tenu à Madrid, je prononçais mon allocution en tant que Président élu, je ne vais donc pas vous accabler en vous ressasant ma proposition de programme.

André Gide a dit: "Tout a été dit mais comme personne n'écoute, il faut toujours tout répéter."

Ce à quoi, nous pourrions ajouter "tout est à la vue mais comme personne ne regarde, il faut toujours tout afficher."

Je vais donc juste remarquer quelques concepts.

La Déontologie notariale fait partie du noyau dur de notre profession. Ses racines proviennent d'une série de principes éthiques, inhérents à l'exercice du notariat. Ils évoquent les critères d'impartialité et d'indépendance, sa formation et mise à jour professionnelle permanente, les relations réciproquement respectueuses avec les confrères et leurs organisations professionnelles, la loyauté dans la concurrence, l'irremplaçable intervention personnelle du notaire dans les actes qu'il certifie, le secret professionnel, le devoir de conseil au consommateur et bien sûr, la diligence et responsabilité du notaire.

Le respect et la promotion des droits de l'homme, au sens le plus large du terme, qui est assuré par l'intervention du notaire en tant que tiers impartial, dans son conseil et dans l'harmonisation de la volonté des parties à la loi, est un autre pilier essentiel de notre profession.

Nous pourrions en ajouter d'autres, connus de tous et qui intègrent un tout. S'ils sont remis en cause et attaqués, même partiellement, ils entraîneront de gros dommages économiques et moraux dans le tissu social qu'il sera très difficile de renverser à court terme.

Sur ces fondements, est tracée la bonne image du notaire, en tant qu'expert en droit et officier public, dont l'investiture est une puissance régie par l'État, mais indépendante de ce dernier dans son exercice. Sa fonction de certificateur confère une authenticité aux actes et aux affaires juridiques qu'il établit. Ce qui leur donne une force probante et exécutoire et sa fonction préventive s'étend à toutes les activités juridiques non contentieuses, contribuant ainsi à la paix sociale et allégeant le service de justice.

Je répète, qu'au delà des postes et des fonctions spécifiques et en dehors de chaque personnalité, nous nous fondons sur la fidélité aux principes du notariat de type latin et notre prémisses fondamentale de travail sera l'exécution de la volonté du notariat en tant qu'unité vivante et présente.

Nous allons privilégier la réflexion et l'analyse par équipe, pour, ensuite, décider et résoudre en tant qu'ensemble cohérent, en respectant la diversité dans le sentir et le penser de chacun.

Pour y parvenir, nous comptons sur l'enjeu imposé par la mise en place de nos Statuts et Règlement rénovés. Nous tenterons qu'ils deviennent un outil approprié au nouveau style de travail. Et, s'ils sont appliqués correctement, nos efforts seront sans doute récompensés par une plus grande efficacité, tant au niveau intérieur qu'au niveau extérieur.

D'ores et déjà, nous voulons remercier les notariats les plus développés économiquement et culturellement pour leurs fonctions exemplaires, mais en même temps nous demandons à tous d'accomplir les plus grands efforts pour contribuer solidairement à un développement harmonieux et équilibré de toute la communauté notariale, de façon à ce qu'aucune des organisations nationales ne soit exclue ni de son apport ni de ses pertinents bénéfices.

Aujourd'hui dans le monde la communication entre les personnes et leurs organisations exige, indiscutablement, la rapidité et l'efficacité de leurs moyens de communication. Il ne s'agit pas d'un simple instrument formel, tout au contraire, ils comportent un caractère substantiel, car aujourd'hui le savoir signifie pouvoir dans le domaine culturel, politique et économique. Dans ce rôle de transmettre au niveau intérieur et vers l'extérieur, qui nous sommes et ce que nous faisons, nous disposons d'un

outil d'excellence: notre Bureau Notarial Permanent d'Échange Internationale, dont nous soutiendrons la tâche avec autant d'intensité que possible.

Je mets un accent tout particulier à ce sujet et je considère qu'il est sous-entendu que le notariat ne l'ignore pas. En effet, il faut approfondir le réseau de notre champ de relations avec l'extérieur, car nous prétendons, légitimement, continuer et approfondir ce qui a été entrepris par nos prédécesseurs.

Une autre composante très prisée dans notre métier est donnée par les représentants des notariats membres, nos conseillers, que nous invitons instamment à resserrer leurs rapports avec leurs propres organismes nationaux. C'est à eux que revient un rôle transcendant, d'agir en tant que voie de transmission de la connaissance des principes, buts, programmes et actions de l'Union.

Je fais cette requête car j'ai pu constater personnellement que, malgré les efforts déployés à ce jour, il y a encore, malheureusement, des notariats dont les membres ignorent complètement ce qu'est et ce que fait l'Union.

Je termine sur quelques mots prononcés à Madrid:

Chers collègues, l'enjeu de notre gestion est simple, connu et il est à résumer, dans une formule qui est presque un serment: parvenir aux objectifs de notre Union Internationale du Notariat, respecter et faire respecter les normes de déontologie notariale et diffuser les principes du notariat de type latin.

Si nous sommes conscients de nos limites et de nos faiblesses personnelles, mais aussi de nos forces et de nos vertus, nous sommes pourtant certains que grâce à la collaboration de tous, avec le sens critique constructif nécessaire, avec l'enthousiasme partagé et les conseils qui nous orienteront, notre législation portera les fruits que nous tous espérons.

Notre remerciement tout particulier au Conseil Fédéral du Notariat Argentin et tous les Ordres le composant, qui ont permis la matérialisation de cette réunion, particulièrement l'Ordre des Notaires de la Ville de Buenos Aires, l'Ordre des Notaires de la Province de Buenos Aires, et l'Ordre auquel j'appartiens, celui de la Province de Córdoba.

*Merci, merci beaucoup."*



## QUESTIONS JURIDIQUES NOTARIAUX

# CHAPITRE 4



XXV<sup>e</sup> Congrès  
International du Notariat

### 4.1 CONCLUSIONS DU XXV<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DU NOTARIAT: "Le Notariat: institution mondiale"

MADRID, ESPAGNE, DU 3 AU 6 OCTOBRE 2007  
Palacio Municipal de Congresos à MADRID

#### THÈME I: "L'ACTE NOTARIE, INSTRUMENT DE DEVELOPPEMENT DANS LA SOCIÉTÉ"

#### CONCLUSIONS

La Commission de travail du Thème I du Congrès de Madrid 2007, dont l'objet de l'étude a été "L'acte notarié, instrument de développement dans la société" présente les conclusions suivantes:

1. Comme on le sait, le notaire est un officier public qui a reçu une délégation de la part de l'État pour conférer le caractère d'authenticité aux actes dont il est l'auteur, en conserver le dépôt, en assurer la force probante et la force exécutoire.
2. L'analyse de cette commission étant centrée principalement mais non à titre exclusif sur les aspects économiques de la fonction notariale, nous constatons que le modèle d'exercice d'une activité publique en régime de profession libérale se révèle extrêmement efficace, car pour la première particularité il reçoit un soutien de l'État dans ses effets, en même temps que son contrôle et supervision, et concernant la seconde il permet un accès plus facile aux citoyens et évite les risques de bureaucratisation, sans compter l'économie des coûts pour l'État, étant donné que le travail du notaire est payé par ceux qui sollicitent ses services.
3. Le fait que le notaire soit l'auteur de l'acte et en exerce le contrôle de légalité différencient l'acte notarié de l'acte établi par un autre professionnel qui se limite à certifier la signature. Dans ce dernier cas, l'appellation de "notary" dévalue le contenu de notre fonction et le prestige de nos documents; pour cette raison la confusion doit être soigneusement évitée.

4. Le monde est divisé en deux grands systèmes juridiques: la "civil law" et la "common law" et nous faisons partie du premier. Les deux systèmes sont profondément différents, mais ils ont cohabité plus ou moins pacifiquement; c'est la raison pour laquelle il ne semble pas souhaitable de tenter leur unification ni d'asseoir la suprématie de l'un sur l'autre, d'autant plus que leur existence obéit à des raisons historiques, culturelles, politiques et sociales fortement enracinées.

5. Convaincus de la spécificité de notre système, nous relevons volontiers le défi qui nous est lancé parfois par des organismes internationaux imbus le plus souvent d'une mentalité nord-américaine, et nous révisons soigneusement notre efficience et notre utilité au profit du développement. Par ce motif, lors de ce Congrès nous avons passé la fonction notariale au crible fin de l'analyse économique et avons pu constater:

- D'une part, que notre modèle de transmission immobilière soutient avantageusement la comparaison avec d'autres systèmes concernant le prix ou le coût, notamment au niveau de l'assurance du titre ou de la participation d'autres professionnels juridiques ou immobiliers.

Le notaire impartial unifie les aspects contractuels de l'assistance juridique, l'adéquation au système législatif et la conservation de l'acte, alors que d'autres systèmes doivent répartir ces différentes tâches entre plusieurs professionnels avec un accroissement subséquent des coûts.

- D'autre part, que les caractéristiques de la fonction notariale font en sorte que celle-ci contribue à corriger certains dysfonctionnements du marché, tels que les asymétries informatives et l'absence d'externalités positives ou de biens publics.

- Les asymétries informatives sont équilibrées par l'impartialité du notaire et par son obligation (légale le plus souvent) de prêter assistance au contractant le plus faible. Les risques de "sélection contraire" peuvent également être écartés, dès lors que le coût du service et l'homogénéité du contenu de celui-ci sont fixés par la loi.

- La production d'externalités positives de l'activité notariale est clairement caractérisée par la sécurité juridique apportée par le notaire, laquelle augmente la valeur de la propriété régularisée en écartant du système les propriétés trompeuses et produit un important effet "antilitige" qui soulage la charge des tribunaux.

- En somme, comme professionnel de la sécurité juridique, le notaire apporte essentiellement la confiance au marché et à l'essor de la société. Étant admis par principe que le marché opère dans des conditions d'incertitude, tout apport de certitude équivaut à une création de valeur économique.

6. Les effets bénéfiques de légitimation, de moyen de preuve et d'exécution qui sont attribués à l'acte notarié par le système législatif s'appuient sur la qualité de celui-ci. C'est pourquoi notre souci majeur doit être le maintien et l'amélioration de cette qualité par l'application des moyens nécessaires, tels que la formation continue, le respect des normes déontologiques ou l'utilisation croissante des nouvelles technologies.

7. Mais l'épanouissement social que favorise l'acte notarié ne se limite pas seulement au domaine économique. Nous contribuons aussi à d'autres formes de développement:

- à l'essor juridique, par la mise en place de nouvelles institutions nécessaires aux individus, aux familles ou aux entreprises. Différentes manifestations à ce sujet dans différents pays ont été mises en

évidence tout au long du Congrès, comme les mandats d'incapacité future, les contrats d'union civile, de fait ou de cohabitation, les donations d'organes, les pactes familiaux, le contrat notarial de fiducie et bien d'autres encore.

- à l'accroissement de la paix sociale, par l'effet "antilitige" précité ou la participation à de modernes systèmes alternatifs de solution des conflits tels que la médiation ou l'arbitrage.
- au développement du crédit territorial par l'encouragement à la création des titres afférents à la propriété foncière.
- au développement des relations internationales, car l'implantation du notariat au niveau mondial fait que l'activité des notaires bénéficie de règles et de caractéristiques relativement communes, à même de favoriser la circulation des actes et peut-être à l'avenir l'existence d'un titre exécutoire mondial, à l'image du titre exécutoire européen que nous avons actuellement.
- Et enfin, pour ne pas finir sans faire une référence à la durabilité, élément essentiel de tout progrès, nous contribuons aussi au développement durable par notre engagement dans des thèmes écologiques et environnementaux ainsi que l'avait déjà suggéré ce même Congrès mondial lors de sa réunion à Cartagena de Indias (Colombie) en 1992.

**En vertu de tout ce qui précède, nous proclamons** notre confiance en l'avenir de notre profession, qui sera d'autant plus brillant que nous serons nous-mêmes capables de rester attentifs et à l'écoute de ce que la société attend de nous.

## THEME II: "L'ACTIVITE NOTARIALE DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX"

### CONCLUSIONS

#### CONSIDÉRANT:

Que l'analyse des diverses réalités sociales et juridiques dans lesquelles s'exerce la fonction notariale dans le monde requiert un rôle à forte connotation sociale qui intègre le déploiement d'un travail d'assistance comportant l'information, l'assistance à un consentement éclairé et le conseil juridique particulièrement nécessaire dans les secteurs sociaux les plus défavorisés.

Que l'octroi d'un titre de propriété immobilière "Titrisation" avec intervention d'un notaire, est un objectif essentiel pour contribuer à abolir la barrière de la pauvreté, parce que cela garantit la paix sociale, permet l'accès au crédit et est un facteur décisif pour l'incorporation des biens dans le circuit économique. Que la problématique accompagnant le droit de propriété sur les terres des populations natives d'une région, ne doit pas rester étrangère au traitement de la titrisation immobilière, en prenant en compte les concepts d'accès à la propriété privée et communautaire, avec la sécurité juridique qu'apporte l'intervention du notaire.

Que comme pré requis essentiels, pour la correcte titrisation immobilière par un notaire il est nécessaire qu'existe une bonne identification physique et juridique des immeubles, ainsi qu'un bon registre de propriété, assurant la publicité des droits de propriété.

Que l'acte authentique notarié constitue un instrument qui facilite la circulation internationale des titres de propriété et l'accès au crédit des institutions financières.

Que l'acte notarié pour la constitution de petites structures de production, tant individuelles que collectives, contractuelles ou en société, pour un coût peu élevé, apporte l'exactitude et la sécurité juridique. Il confère la possibilité au petit et moyen entrepreneur d'avoir une connaissance suffisante des démarches à accomplir, indispensables pour la réussite de l'entreprise, grâce à l'assistance qu'assure

le notaire, avec un profond enracinement social et une attention particulière à la protection intégrale de l'individu.

Que le notaire qui assure sa fonction dans les milieux ruraux, où s'apprécie plus précisément le service public et la fonction sociale qu'il assure, centrée particulièrement sur la mission humaniste d'assistance et de conseil, car il bénéficie de la confiance du public et garantit l'équité dans les relations économiques et sociales.

### **La COMMISSION en charge du deuxième thème scientifique du XXV CONGRES INTERNATIONAL DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT DÉCLARE:**

Que l'établissement des droits de propriété est un facteur de paix sociale et un outil de développement. En conséquence les notariats du Monde en contact permanent avec ces réalités, tant dans les zones rurales qu'urbaines, bénéficiant de la confiance de la Société et avec un esprit de responsabilité, ont analysé tous les outils et techniques juridiques employés dans divers pays, et en s'y appuyant, le Congrès décide:

**1. D'appuyer** fermement et inconditionnellement, et d'accompagner de façon permanente, toute la politique développée par l'Union Internationale du Notariat dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté initiée par l'ONU, à partir de l'approbation des Huit Objectifs du Millénaire (ODM), particulièrement à travers les programmes de titrisation immobilière des secteurs qui en ont le plus besoin dans les divers pays.

**2. D'exhorter**, avec fermeté les Notariats membres de l'Union Internationale du Notariat à un engagement renouvelé des organisations professionnelles notariales nationales et régionales, à une collaboration plus effective et efficace, pour en faire bénéficier le plus grand nombre dans les divers pays, et assurer ainsi une titrisation des personnes à faibles revenus, avec des titres sûrs et valables dans les transferts de propriété et l'accès au crédit officiel.  
Et en outre, à apporter les ressources matérielles nécessaires pour collaborer avec les Etats pour cet enjeu de l'épanouissement de l'individu.

**3. De s'engager** avec détermination, à promouvoir l'initiative des groupes de travail et organisation du Notariat International pour offrir aux États et aux organisations internationales, des experts notariaux, pour favoriser l'établissement de titres de propriété incontestables, sûrs et susceptibles de circuler à l'intérieur des pays et au-delà des frontières.

**4. De promouvoir** la circulation des titres de propriété sur la scène internationale. Les actes authentiques notariés, en raison du contrôle de légalité effectué par le notaire, par délégation de l'autorité de l'État, sont des titres suffisants pour les relations internationales, car jouissant d'une présomption de légalité. Si l'État de destination exige un contrôle de légalité matérielle, un notaire national de cet État devra participer à sa régularisation, pour ce faire.

**5. Etant donné** que le Notariat de quelques pays membres de l'Union Internationale du Notariat a mis en œuvre diverses expériences réussies de titrisation massive de la propriété dans des zones rurales et urbaines, à bas coût pour les États et les citoyens, l'Union Internationale du Notariat et les Notariats nationaux sont en mesure d'offrir de telles expériences et assistance aux États et Institutions Internationales intéressées par leur mise en œuvre.

Le notariat mondial réunit à MADRID pour collaborer avec les États dans la lutte contre la pauvreté salue la récente constitution par l'UINL de l'association SEAL *Symposium for Economy and law*, dont l'objet correspond aux présentes propositions.

*MADRID, le 5 octobre 2007*



**UINL**



**COMMISSION DES  
AFFAIRES AMÉRICAINES**

## **4.2 SECTION POUR L'ÉTUDE DE L'INTÉGRATION**

**(RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, 2008)**

**par le Notaire José Antonio Márquez González,**

**Président,  
COMMISSION DES AFFAIRES AMÉRICAINES**

José Antonio Márquez González / Notaría 2 / Av. Colón Oriente 333 / 94300 - Orizaba  
Tels. (052) 72 5 13 35 / 72 6 03 09 / Fax 72 6 17 55  
e-mail: [notaria2marquez@prodigy.net.mx](mailto:notaria2marquez@prodigy.net.mx) / [notaria2orizaba@hotmail.com](mailto:notaria2orizaba@hotmail.com) / web: [notaria2.com.mx](http://notaria2.com.mx)



*Notaire José Antonio Márquez González*

# RAPPORT

## **SOMMAIRE: I. Origines II. Réunions plus importantes. Accords et travaux spécifiques III. Conclusions et propositions.**

Lors de la "Ie Séance Plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2008-2010", je présente à l'Assemblée un rapport de l'état actuel de la Section sous ma responsabilité.

### **I. ORIGINES**

Ladite Section pour l'étude de l'Intégration (désormais SEI, ou simplement la Section ou le Secteur) a été créée par décision officielle en raison du "XXI<sup>e</sup> Congrès International du Notariat Latin", tenu à Berlin, en 1995. Son premier Comité de Direction était intégré par Ana Manuela González Ramos, Présidente (Paraguay); Julia Siri García, Vice-présidente (Uruguay); Gonzalo de la Cuadra Fabres, Vice-président (Chili); María Teresita Acquarone de Rodríguez, Secrétaire (Argentine), et Federico Saénz de Mendiola, Trésorier (Costa Rica).

La première réunion de cette Section, conformément aux procès-verbaux officiels, s'est tenue à Montevideo, le sept février 1996, où ont été adoptées deux décisions:

- 1) [la] compilation de l'information concernant les Traités d'échange et de mondialisation qui régissent dans la Région et à cet effet notamment, de l'ALADI, du Pacte Andin, du MERCOSUR et de l'ALENA.
- 2) La législation nationale des pays intégrant la Section concernant des questions de fond qui facilitent le trafic juridique aux effets de réaliser un Répertoire d'Intégration, et qui sera entamé par la celle relative à quatre domaines, suivront ensuite, d'autres proposés lors de prochaines séances. Ces domaines comprennent [concernent] les pouvoirs, les sociétés, les codes de déontologie, et le système et la signification de la légalisation.

Une deuxième réunion s'est tenue à Lima, en décembre de cette même année-là. Y ont été adoptés les accords suivants:

- 1) [...] que le recueil, l'étude comparative et la proposition de directives communes soit distribués comme suit : la législation des sociétés, la législation relative aux pouvoirs, les règles de déontologie et la légalisation.
- 2) De même, est envisagé le recueil de l'Organisation Notariale des pays intégrant les

différentes régions, afin d'examiner leurs ressemblances et asymétries. Pour ce faire, seront abordés, tout d'abord, les domaines suivants: la validité [...] et circulation de l'acte notarié<sup>1</sup>.

Il faut y préciser qu'alors, la structure de la CAA était un peu plus complexe et il y avait des représentants auprès de l'Organisation des États Américains (Secrétariat général), du Marché Commun Centre-Américain (SIECA), du Traité Général d'Intégration Économique Centre-Américaine (Secrétariat permanent), du Pacte Andin, de l'ALADI, de la CEPAL, de l'Institut Interaméricain de l'Enfant et du MERCOSUR.

## II. RÉUNIONS À RETENIR. ACCORDS ET TRAVAUX SPÉCIFIQUES

Dès lors, la Section n'a pas cessé de développer une intense activité qui peut se résumer, très généralement, dans les points suivants:

1. Suite à la séance tenue à Montevideo,<sup>2</sup> en 1995, le notaire Jesús Salas Lizaur, en sa qualité de Coordinateur de la Commission de l'Accord des États du Golfe du Mexique (AEGM), a rendu un précieux rapport sur la "Conférence Annuelle des Gouverneurs du Golfe du Mexique", son historique, ses buts, intégrant, règles de fonctionnement, sa structure opérationnelle, les bureaux sectoriels, les conclusions -à cette date-là- et même une analyse des législations de *civil-law notary* à Florida et Alabama, sur un total de 30 feuilles.

2. D'autre part, lors la séance tenue à Tegucigalpa,<sup>3</sup> en 2002, le notaire Carlos D'Alessio, à l'occasion président de la CAA, a notamment mis en évidence deux circonstances:

1. Aujourd'hui, quelques pays se sont écartés, de fait, des activités de l'Union.  
Il s'agit-là non seulement d'une perte pour la structure de l'organisation, mais aussi d'un indice que, dans ce pays, les piliers sur lesquels se fonde le système de notariat latin s'affaiblissent.  
[...]
4. Il y a quelques organisations notariales faibles ou déstructurées, ce qui implique un éloignement des notaires concernant les principes communs.

C'est pourquoi, il a remarqué le besoin d'établir des plans de visite à chacun des pays où l'activité de l'Union est moins présente. Il a donc chargé la Section de faire un suivi et une attention permanente dans les diverses procédures d'intégration régionale et même dans les liens existant avec les notariats anglo-saxons.

Pour leur part, les notaires Julia Siri García et María Teresita Acquarone ont exposé un excellent travail doctrinaire et défini la situation actuelle renfermée dans chacun des traités d'intégration.

3. Le notaire Jesús Salas Lizaur a aussi présenté un autre rapport, toujours en sa qualité de Coordinateur de la Commission de l'AEGM. Ce document contient les propositions de travail formulées et adoptées par le Comité exécutif à Nouvelle Orléans, du 13 au 15 juin 2003.

<sup>1</sup> Procès-verbaux officiels de la Section pour l'Étude de l'Intégration, Montevideo, 1996, et Lima, 1996.

<sup>2</sup> Procès-verbal de la "VI Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 1993-1995", Montevideo, Uruguay, 29 et 30 novembre 1995.

<sup>3</sup> Procès-verbal de la "I Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2002-2004", Tegucigalpa, Honduras, 26 et 27 avril 2002.

4. Dans les travaux relatifs à la réunion tenue à La Paz,<sup>4</sup> en 2003, la Section a rapporté, par le biais de la notaire María Teresita Acquarone, que ses directrices principales de recherche se rapportaient à l'analyse de la fonction notariale et du principe de la libre circulation du notaire dans tous les traités d'intégration en Amérique. À son tour, la notaire Julia Siri García a fait mention des recherches en cours sur l'AEGM et la Communauté Andine.

5. À la réunion de Quito,<sup>5</sup> en 2004, ont été exposé d'intéressants rapports sur le MERCOSUR. De même, il a été communiqué que le 18 octobre 2004 a été souscrit le document intitulé "Bases d'un programme pour la formation progressive d'un espace de libre commerce dans le cadre de l'ALADI". Y a été donc envisagé d'instaurer la Communauté Sud-américaine des Nations, dont le but était "de rassembler dans cet accord la Communauté Andine des Nations et le MERCOSUR pour avoir plus de poids dans les négociations vis-à-vis de l'ALCA". Quant à la Communauté Andine, le notaire José Cabrera (maintenant décédé), a fait part d'un document comparatif des législations notariales des pays de la Communauté Andine, que Maître Lina Amayo, du Pérou, lui avait adressé par courrier électronique. Il paraît que le document n'a pas pu être présenté dans la séance.

Quant à l'intégration dans le domaine de TLCAN/ALENA, le notaire David Figueroa Márquez, du Mexique, a apporté une information mise à jour, très valable, sur des matières tels l'assurance des titres et des cas de substitution d'inscriptions et de fraudes avec des inscriptions apocryphes.

6. À l'occasion de l'assemblée d'Antigua, en 2004, la présidence de la Section a présenté un nouveau rapport portant sur "le recyclage des groupes de services sur l'exercice professionnel à l'ALCA" et les accords sectoriels, avec un compte-rendu de leurs dispositions relatives aux services professionnels, classifiés par pays. Une seconde partie concernait l' "Harmonisation des règles relatives à l'organisation notariale dans le MERCOSUR", énoncée par pays. Le rapport contenait aussi un travail doctrinaire dénommé "La fonction notariale et le principe de libre circulation des services professionnels dans les Traités d'Intégration", élaboré par Josefina Morel, María Teresita Acquarone et Julia Siri, comportant 29 feuilles au total. Ce document se terminait sur la conclusion et proposition qui suivent:

La conclusion de la description du fonctionnement du notariat dans les pays évoqués est une importante asymétrie quant à la valorisation du document provenant d'un notaire, ayant adhéré à son ordre ou association notariale, [et] soumis à un Code de déontologie, de celui qui n'y a pas adhéré.

La proposition consiste à admettre pour la circulation et pour diffuser l'information sur la base de données des notaires associés ou rassemblés dans un ordre de notaires, qui respecteront, au travers de cette association, les règles de validation documentaire.

7. Lors de la rencontre tenue à Mar del Plata,<sup>6</sup> en 2005, la notaire María Teresita Acquarone a communiqué la convenance de faire des exposés assurés par des experts pour contribuer aux travaux de la Section. Elle a notamment remarqué la conférence présentée par Maître María Teresa Fredolino, qui était en fonctions à la Chancellerie argentine en qualité de ministre et ancienne directrice du département d'intégration économique latino-américaine et Secrétaire générale adjointe de l'ALADI. À ce moment-là, Madame Fredolino était Secrétaire des Relations économiques et du commerce international dans le pays sud-américain.

<sup>4</sup> Procès-verbal de la "III Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2002-2004", La Paz, Bolivie, 2 et 3 mai 2003.

<sup>5</sup> Procès-verbal de la "VI Séance de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2002-2004", Quito, Équateur, 26 et 27 novembre 2004.

<sup>6</sup> Procès-verbal de la "I Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2005-2007", Mar del Plata, 22 - 23 avril 2005.

8. L'une des nouveautés les plus importantes intervenues dans la séance tenue à Cartagena de Indias, en 2005,<sup>7</sup> concernait la signature, à la ville de Buenos Aires, d'un Accord de Coopération entre le Parlement latino-américain et l'Union. Au président Giancarlo Laurini, se sont joints le président de la CAA Maître Carlos Marcelo D'Alessio et le président du Conseil Fédéral Argentin, Maître Osvaldo Zito Fontán. Enfin, y a été annoncé le document dénommé "Procédure de légalisation certifiée", présenté par la Section par le biais de sa présidente María Teresita Acquarone, et relatif au domaine du MERCOSUR et aux difficultés découlant des restrictions à la circulation du document provenant des notaires, puisque le système de légalisation documentaire établi par la Convention de La Haye, n'est pas d'application, la République Orientale de l'Uruguay ne l'ayant pas encore ratifiée. Une proposition a été faite pour une "légalisation abrégée" ou "simplifiée" dans l'environnement du MERCOSUR et partenaires. Cette proposition constituait alors une preuve valable de la convenance et de la pertinence des travaux et des propositions ponctuelles présentés au sein de la CAA au travers de la Section.

9. Un point qui a trait particulièrement aux travaux de la Section, concerne l'hétérogénéité dans le niveau des différents notariats du continent. À cet effet, lors de l'assemblée tenue à San Juan,<sup>8</sup> le président de la CAA a rapporté les travaux insérés dans le document "Forces et faiblesses du notariat américain", analysé au sein de la Commission. Il a spécifié que, tout d'abord, une réunion avec les notaires María Teresita Acquarone et Josefina Morel avait été organisée, pour confier le travail à la même équipe ayant coordonné les rencontres de Antigua, Quito et Cartagena. À partir de ce matériel, à être complété avec un contenu spécifiquement notarial, la notaire Julia Siri est intervenue en apportant une excellente étude doctrinaire et comparative.

Au cours de cette séance-là, la notaire María Teresita Acquarone a fait part des problèmes suscités entre l'Argentine et l'Uruguay en matière environnementale. Elle a aussi commenté la tenue du "Cercle Notarial du MERCOSUR", qui comprend les notariats des pays membres du traité, plus le Chili et la Bolivie. Elle a ajouté que l'un des progrès les plus importants était donné par l'intégration en matière de services. Elle a aussi proposé en tant que cadre théorique, la législation sur l'établissement des sociétés étrangères et la réalisation de deux panels, l'un sur la circulation de l'acte notarié et un autre sur la fonction notariale et les droits du consommateur.

D'autre part, a aussi été proposée la participation de la CAA en tant que forum de consultation sur le Système des Légalisations dans le MERCOSUR. Ainsi:

Monsieur le président D'Alessio manifeste son souhait de rafraîchir (*sic*) le point 12 de l'ordre du jour: "Participation de la CAA en tant que forum de consultation sur le système des légalisations dans le MERCOSUR".

Il exprime qu'à la suite du Premier Cercle du MERCOSUR, lors de la séance tenue à Cartagena de Indias, le vice-président pour l'Amérique du sud, le notaire Juan Pablo Croce, avait fait un commentaire sur la possibilité d'un intense travail commun avec les organismes du MERCOSUR concernant la question de rendre plus agile le système de légalisations. Pour le notariat, c'était une voie pour s'insérer dans les organes officiels du MERCOSUR. Il a ajouté, que compte tenu que ces organismes fonctionnent en Uruguay, il serait pertinent qu'on reprenne cette question depuis l'Association dans le but précité. C'est ce qui a enfin été décidé.

<sup>7</sup> Procès-verbal de la "II Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2005-2007", Cartagena de Indias, Colombie, 30 novembre et 1er et 2 décembre 2005.

<sup>8</sup> Procès-verbal de la "III Séance plénière de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2005-2007", San Juan, Porto Rico, 6 et 7 avril 2006.

À cette occasion, la notaire Julia Siri García a assuré une conférence intéressante pour introduire le point de l'hétérogénéité existant entre les différents notariats et l'éloignement de quelques-uns d'entre eux des activités de l'Union, en ce qui concerne les forces et faiblesses relatives aux Principes du Notariat latin.

10. Lors de la séance tenue à São Paulo,<sup>9</sup> en 2007, la notaire Acquarone a évoqué le fait que le notariat pourrait éventuellement coopérer dans le contexte global qui signale l'intervention du dénommé Conseil Consultatif de la Société Civile (CCSC) avec la chancellerie des respectifs pays, notamment dans le Groupe Marché Commun. Voici la réponse du président D'Alessio:

Depuis longtemps déjà, la Commission n'abordait pas ce sujet et il devient important d'y revenir. Dans le domaine du MERCOSUR, il ne faut pas s'appliquer à un travail individuel ou théorique ou vers l'intérieur, sinon en faisant le lien avec les Chancelleries, ce qui a été fait de façon organique. [...] l'information fournie par la notaire Acquarone mériterait que les présidents des notariats des pays du MERCOSUR discutent avec elle, pour voir la manière de prendre contact avec chacune des Chancelleries. En effet, la circulation des services professionnels, dont le notariat entend être de toute évidence exclu, n'est peut-être pas si évident pour les fonctionnaires des Chancelleries qui renferment le notariat comme étant une profession. Il soutient que cette approche favorise tout ce qui a trait à la circulation des documents.

11. Lors de la rencontre qui s'est déroulée à Santo Domingo,<sup>10</sup> en 2007, quoiqu'absente de fait, la présidente de la Section, notaire María Teresita Acquarone, a adressé un rapport très apprécié concernant le MERCOSUR, avec des détails spécifiques sur le mouvement des personnes physiques, fournisseurs de services. Elle a aussi abordé la question de la fourniture de services financiers, de services de transport terrestre et sur les eaux et de services de transport aérien. Elle a ajouté que l'un des aspects des plus importants était:

L'harmonisation dans de la République Argentine des domaines relatifs à l'exercice du notariat, susceptibles d'application dans les autres pays signataires du Mercosur. Il faudrait leur faire la même proposition afin de parvenir à un accord pour l'octroi de licences temporaires des notaires de l'Argentine et des pays signataires du Mercosur, ainsi que des pays adhérant, la Bolivie et le Chili, et à présent le Venezuela.

**L'agenda des réunions était étroitement lié à l'exercice du notariat et comprenait, en effet, les domaines suivants:**

**1) L'exercice professionnel rattaché à l'exercice de la fonction notariale.**

- a) Énumération des tâches de conseil contractuel, sociétaire, d'établissement de sociétés étrangères, de démarches pour l'immatriculation de celle-là auprès des organes de contrôle (*sic*). Le conseil dans les fusions internationales et toutes les autres tâches fréquentes dans le domaine international notamment dans la circulation des biens dans le MERCOSUR.
- b) Étude des antécédents des sociétés et des titres de propriété des investisseurs établis dans des pays autres que le Marché Commun.

**2) Exercice des fonctions, établissement de la foi publique.**

- a) Certifications de signatures.

<sup>9</sup> Procès-verbal de la "V Séance de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2005-2007", São Paulo, Brésil, 18 mai 2007.

<sup>10</sup> Procès-verbal de la "VI Séance de la Commission des Affaires Américaines, Législature 2005-2007", Santo Domingo, République dominicaine 22 - 24 novembre 2007.

- b) Actes notariés de notification, constatation, déclaration, etc.
- c) Actes de transfert de la propriété.
- d) Mandats à être exercés dans le domaine du MERCOSUR.

Une liste d'engagements spécifiques a été annexée par l'Argentine. Y étaient détaillées les modalités d'approvisionnement, le secteur ou sous-secteur, les restrictions à l'accès aux marchés, les restrictions au niveau national et les engagements additionnels.

Au cours de cette même séance, le notariat colombien, par le biais du notaire Buelvas Hoyos, a posé la question suivante "Comment les notaires des pays non signataires du MERCOSUR pourraient-ils s'en bénéficier ou du moins, en avoir connaissance pour l'étudier?" Monsieur le président a alors manifesté que le rapport qui avait été lu se référait à la situation actuelle dans le MERCOSUR sans avoir de lien avec les pays de l'Amérique centrale. Il a ajouté que dans l'ouvrage *Trabajos Doctrinarios II*, pouvait être examiné le travail exposé par une fonctionnaire de la Chancellerie argentine dans la séance plénière de Mar del Plata. Il y était expliqué, de façon claire et nette, la situation de ces accords et on y retrouvait aussi les conclusions du Cercle du MERCOSUR. Des exposés y avaient été présentés sur la validité internationale des mandats, la valeur probante et la circulation de l'acte notarié.

12. Il ne faut pas oublier le grand nombre de travaux doctrinaires élaborés à ce sujet à partir des congrès internationaux du Notariat latin, des journées ibéro-américaines et des congrès du MERCOSUR.

En effet, de nombreuses réunions scientifiques ont été consacrées à l'examen de l'acte notarié et à sa validité internationale, sa conservation et efficacité probante, les éventuels conflits de lois et la pertinente qualification notariale du respect du droit interne. Tout ceci a été notamment apprécié dans les cas des journées ibéro-américaines et des congrès du MERCOSUR. Au contraire des réunions mondiales, leur vertu réside dans le fait de demeurer justement dans le domaine géographique intéressant la Section.

Citons quelques exemples notables de cette activité scientifique: les études sur les régimes économiques du mariage et des successions en Ibéro Amérique (VII<sup>e</sup> Journée notariale ibéro-américaine, de Salamanca);<sup>11</sup> l'ouvrage *La función notarial y los Tratados de Integraciones Regionales*, en tant que recueil de la propre Section,<sup>12</sup> et encore celui de thèmes apparemment marginaux, tels *La Filosofía del Derecho en el MERCOSUR*.<sup>13</sup> D'autres travaux, tout aussi prisés, en sont: *Problemas notariales a nivel internacional*,<sup>14</sup> *el notariado en el mundo*,<sup>15</sup> *Congresos notariales del MERCOSUR*<sup>16</sup> et *Anuario Iberoamericano de Derecho Notarial*.<sup>17</sup> Ce dernier avec une équipe de notables juristes tels Elena Torres (Chili), Cristina Armella (Argentine) et Carlos Becerra (Pérou), sous la direction de Juan Francisco Delgado de Miguel et la présentation de Juan Bolás Alfonso. Ce travail fut possible grâce au patronage de la Commission des Affaires Américaines et du Conseil Général du Notariat Espagnol.

Enfin, il faut faire mention du superbe travail accompli par les "Séminaires de Réflexion" créés par André Lapeyre. Ils ont incité à la reconnaissance de la réalité notariale américaine à travers des sondages et des exposés divers à des tables rondes. Il y en a eu au moins trois, à Angra do Reis, Viña del Mar et Montréal.

<sup>11</sup> "Regímenes económico matrimoniales y sucesorios en Iberoamérica y España", dans: *VII Jornada Notarial Iberoamericana*, Union Internationale du Notariat Latin, Commission des Affaires Américaines et Conseil Général du Notariat Espagnol, Salamanca, 1996.

<sup>12</sup> CURBELO YATES, Marcela et autres, *La función notarial y los Tratados de Integraciones Regionales*, Section d'Intégration de la Commission des Affaires Américaines, Lima, 2000.

<sup>13</sup> CIURO CALDANI, Miguel Ángel, *La Filosofía del Derecho en el MERCOSUR*, Buenos Aires, 1997.

<sup>14</sup> *Problemas notariales a nivel internacional*, DNotI, Deutsches Notarinstitut, Berlin, 1995.

<sup>15</sup> *El notariado en el mundo*, Fonds National du Notariat, Santafé de Bogotá, 1997.

<sup>16</sup> FÉLIX RUÍZ, Óscar, *Congresos Notariales del MERCOSUR*, Fen, Ordre des Notaires Province de Buenos Aires, La Plata, 2000.

<sup>17</sup> *Anuario Iberoamericano de Derecho Notarial*, Conseil Général du Notariat Espagnol, Union Internationale du Notariat Latin, Madrid, 2002.

### III. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Nous venons de faire une brève mise au point de l'État actuel des travaux et des directrices de recherches développées, dès leur origine, dans la Section pour l'Étude de l'Intégration. De toute évidence, les travaux abordés présentent des aspects très complexes et ils s'étendent sur un vaste éventail de sujets, déployés sur plusieurs régions géographiques.

**1º.** Une première conclusion, méthodologique en l'espèce, se rapporte à la hiérarchie acquise par la Section dans la structure organique de la CAA. Il faut remarquer que, hors le Conseil de Direction et sa Présidence d'honneur, un total de sept organismes apparaissent comme adhérant à la CAA, tous sous son égide du point de vue institutionnel: Section pour l'Étude de l'Intégration (un), Commission de Différents Traités et Accords Régionaux (deux), Académie Notariale Américaine (trois), Relations avec les Notariats Anglo-saxons Américains (quatre), ONPI (cinq), Commission d'Informatique et de Sécurité Juridique (six) et Commission d'Accès à la Fonction Notariale (sept).

Il en découle que la Section pour l'Étude de l'Intégration occupait un rang tout de suite après le Conseil de Direction, mais elle ne semble pas comprendre chacun des "différents traités et accords régionaux" - au nombre de cinq-, soit, TLCAN/ALENA (un), Communauté Andine (deux), PPP (trois), AEGM (quatre) et MERCOSUR (cinq). Les autres organismes (Relations avec les Notariats Anglo-saxons Américains, ONPI, Commission d'Informatique et de Sécurité Juridique, et Commission d'Accès à la Fonction Notariale), concernent diverses institutions -quoique évidemment rattachées-.

Il semble clair que les cinq traités et accords régionaux énumérés gardent -tous- le même rang de hiérarchie, malgré leur nombre d'adhérents qui varie, si nous retenons ceux de l'AEGM et du MERCOSUR, plus grand et ceux de TLCAN/ALENA, Communauté Andine et PPP, ne comptant qu'un délégué unique.

**2º.** Un deuxième point important à remarquer provient sans doute des divers niveaux de développement des traités régionaux, car le processus semble avoir progressé plus dans le cas du MERCOSUR que dans les autres. Quant à l'AEGM et au PPP, leur développement s'est révélé important pendant leurs premières années. Ensuite, ils sont arrivés à une période d'engourdissement. Après un temps très court d'effervescence, l'ALCA a aussi subi un important ralentissement -mais cette fois pour des raisons apparemment politiques-. Il faut admettre aussi que pour une raison ou une autre, les nouvelles de la Communauté Andine sont moins nombreuses.

De par sa propre nature, le TLCAN/ALENA suit différents critères, d'autant plus économiques que juridiques; notamment, si l'on retient la collision plus évidente entre deux systèmes juridiques anglo-saxons (le Canada et les États-Unis) et le système latin (le Mexique).

**3º.** Un troisième point, peut-être l'un des aspects les plus importants à retenir, devra se borner au suivi ponctuel et opportun de tous les accords antérieurs adoptés, tant lors des séances internes de la Section que dans les assemblées plénières de la CAA. Il faudra ainsi respecter les accords pris dans nos délibérations et seront aussi propulsées en bonne et due forme, les propres tâches de la Section.

**4º.** Un quatrième point, il faut appliquer plus de rigueur dans la demande des rapports de chacun des cinq accords listés dans la structure organique de la CAA. En même temps, il ne faut pas oublier, qu'à présent, aux cinq accords régionaux précités, viennent s'ajouter huit autres -quelques-uns périmés ou restructurés- qui en font treize au total. À l'origine, ces treize accords régionaux sont listés comme suit:

1. Marché Commun Centre-Américain (MCCA)
2. Communauté Andine (CA)

3. Communauté des Caraïbes et Marché Commun (CARICOM)
4. Système Économique Latino-Américain (SELA)
5. Association Latino-Américaine d'Intégration (ALADI)
6. Groupe des Trois
7. Marché Commun du Sud (MERCOSUR)
8. Accord de Libre Échange Nord-Américain (TLCAN/ALENA)
9. Association des États des Caraïbes (AEC)
10. Accord des États du Golfe de Mexique (AEGM)
11. Plan Puebla-Panamá (PPP)
12. Aire de Libre Commerce des Amériques (ALCA)
13. Union des Nations Sud-Américaines (UNASUR)

De toute cette série hétérogène de traités, groupes, communautés, systèmes, marchés, accords, plans, aires, unions et associations, il faut en rendre compte opportunément dans toutes les réunions -certes, en ce qui concerne notre activité notariale-.

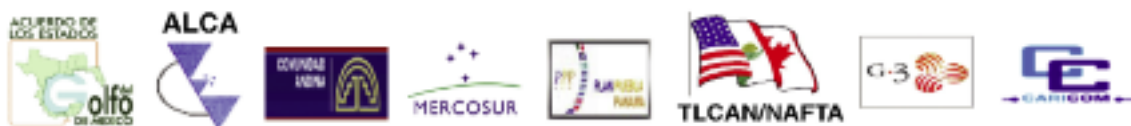
5°. Voici ma proposition numéro cinq : tout au long de ces dix années, depuis le démarrage de la Section et notamment dans les deux dernières législatures à la charge de l'ancien président D'Alessio, ont été élaborées des études doctrinaires et des rapports scientifiques de droit comparés très appréciés. La présidence propose de consacrer tout particulièrement son prochain volume (no. 3) de la collection *Temas Doctrinarios* à une étude exclusive de l'État actuel des différents traités d'intégration et de leurs conséquences sur la fonction notariale. La propre dynamique de chacune des régions demande une mise à jour permanente qui nous concerne et engage de façon incontournable. C'est une manière de le faire.

6°. Finalement, il y a encore beaucoup à faire, car la tâche ne s'épuisera pas de sitôt. Nous sommes persuadés pourtant d'avancer dans le bon sens, grâce aux efforts de tous nos confrères ayant pris part à la Section et -notamment- à la vitalité et à l'énorme élan qui surgit du MERCOSUR.

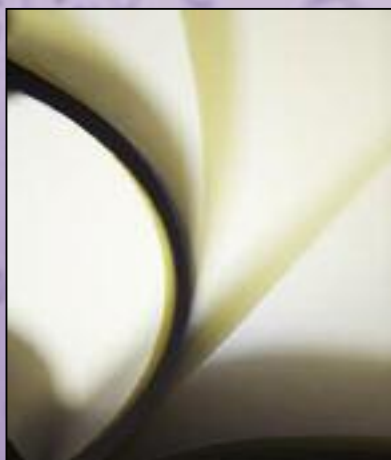
Il est vrai aussi que la distance entre les autres projets parallèles d'intégration, tel l'Union européenne est encore bien grande. Or, à notre avantage nous avons la possibilité de prendre un raccourci dans notre parcours, en sautant les étapes qui lui ont été infructueuses, tel que nous l'avons appris, et en profitant d'autres qui elles, ont porté leurs fruits.

Une fois achevée, d'après ce que j'estime, la tâche élémentaire de connaître nos structures et perspectives d'intégration, maintenant réfléchissons aux buts plus ambitieux qui ont déjà été explorés dans d'autres projets (tels l'hypothèque, la société anonyme et les titres exécutoires européens). Il ne s'agit pas de copier, sinon d'adapter ce qui devient utile pour notre propre région.

***La RIN remercie le Notaire José Antonio Márquez González de lui avoir adressé ce rapport à paraître dans cette revue.***







PUBLICATIONS,  
LIVRES ET REVUES

# CHAPITRE 5

## 5.1 ESCRITURA PÚBLICA



ESCRITURA PÚBLICA est la revue bimestrielle éditée par le Conseil Général du Notariat Espagnol. Elle a été créée en l'an 2000 et y collaborent d'importants professionnels et leaders d'opinion de la justice, l'économie, la politique, le journalisme et la culture de l'Espagne.

La qualité de sa conception et de son contenu est excellente. Les thèmes abordés, au fil des numéros, comprennent des affaires ne concernant non seulement le Notariat, mais aussi le domaine économique, social, juridique et politique. Sont à mettre en relief le sérieux et la profondeur de ses notes et articles, ainsi que l'espace consacré au monde de la culture qui est absolument nécessaire dans la société actuelle. C'est une publication qui ne fait non seulement qu'informer, mais elle invite aussi le lecteur à réfléchir et à remettre en questions les matières les plus sensibles qui se posent de nos jours.

**Son Comité éditorial est composé de personnalités réputées et la direction est à la charge de na Togores; elle compte aussi une équipe d'importants collaborateurs.**

*Commentaire: Notaire Marcela Pesce*

## **5.2 MONOGRÁFICO N° 5 (Supplément au N° 48) Novembre 2007:**

### **25° CONGRÈS INTERNATIONAL.**

#### **LE NOTARIAT: INSTITUTION MONDIALE**

##### **Édité par le Conseil Général du Notariat**

Le Monográfico N° 5 est un supplément au Numéro 48 de la revue "Escritura Pública" consacré au 25<sup>e</sup> Congrès International du Notariat de l'UINL, tenu à Madrid, en Espagne, du 3 au 6 octobre 2007 au Palacio Municipal de Congresos.

Cette publication donne un aperçu très complet de tout ce qui s'est passé et de ce qui a été abordé lors de cette rencontre internationale du Notariat. Elle ne comprend pas seulement ses délibérations et conclusions, mis aussi les entretiens très intéressants aux importants professionnels et autorités de l'UINL et des notariats qui l'intègrent. Y est aussi inséré un compte-rendu complet de l'agenda traité au Forum International sur "La Personne: sa liberté et sécurité" auquel ont pris part plusieurs personnalités n'appartenant pas au domaine notarial.

*Commentaire: Notaire Marcela Pesce*